

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2013-2014

DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS

MOT DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2009-2014 du Ministère, aux actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014 et aux engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales. Il fait état également des résultats atteints par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et le Centre d'expertise hydrique du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,



David Heurtel

Québec, le 30 septembre 2014

MOT DU

SOUS-MINISTRE

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

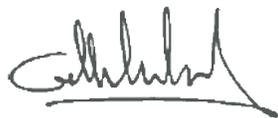
Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Ce document fait état de la performance du Ministère en présentant les résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, des actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014 et des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il rend compte également des résultats du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,



Gilbert Charland

Québec, le 29 septembre 2014

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAM	Attestation d'assainissement municipale
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BEIE	Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique
CDD	Commissaire au développement durable
CEAEQ	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CERQ	Cadre écologique de référence du Québec
CIDD	Comité interministériel du développement durable
CRE	Conseil régional de l'environnement
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
EES	Évaluation environnementale stratégique
ETC	Équivalents temps complet
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion intégrée de la ressource en eau
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MESRST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MFE	Ministère des Finances et de l'Économie
MO	Ministères et organismes
MRIFCE	Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur

MRN	Ministère des Ressources naturelles
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports
OBV	Organisme de bassin versant
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OQLF	Office québécois de la langue française
OVT	Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
PACC	Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques
PACES	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PADD	Plan d'action de développement durable
PDE	Plan directeur de l'eau
RAA	Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
ROMAEU	Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAGO	Système d'aide à la gestion des opérations
SAP	Sanction administrative pécuniaire
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SIQ	Société immobilière du Québec
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec
TACEP	Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé
TACOM	Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE.....	1
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2013-2014.....	3
1. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	5
La mission, la vision et les valeurs	5
Les domaines d'activité.....	5
La clientèle.....	6
Les services.....	6
Les partenaires	6
La structure administrative.....	6
2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013-2014.....	7
Les résultats du Plan stratégique 2009-2014	7
Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable.....	7
Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique	8
Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité.....	9
Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources	10
Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale.....	12
Orientation 6 : Améliorer l'offre de service et les façons de faire	14
Orientation de la Faune : Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles	16
Les résultats des plans d'action des centres d'expertise.....	17
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	17
Centre d'expertise hydrique du Québec.....	18
Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	19
3. UTILISATION DES RESSOURCES.....	25
Les ressources humaines	25
Les ressources budgétaires et financières.....	27
Les ressources informationnelles	30
4. EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES.....	33
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.....	33
La simplification réglementaire et administrative.....	34
Les changements climatiques	34
La Politique de financement des services publics	35

L'accès à l'égalité en emploi	36
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration	38
Les bonis au rendement.....	38
La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.....	38
Les standards gouvernementaux sur l'accessibilité Web.....	41
5. DÉVELOPPEMENT DURABLE	43
Les résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2015.....	43
Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.....	65
6. CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC	79
Le suivi des indicateurs de performance.....	80
L'utilisation des ressources	83
Les actions liées à l'offre de service au Ministère	85
7. CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC	87
Le suivi des indicateurs de performance.....	88
L'utilisation des ressources	89
ANNEXE	93

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et des explications qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2009-2014, la concrétisation des actions du plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014 du Ministère, le respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la mise en place des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2015, ainsi que la réalisation des objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2013-2014 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats, des explications et de l'information présentés dans ce rapport annuel de gestion, et produit un rapport de validation. De plus, les membres du comité exécutif du Ministère ont approuvé le présent document.

À mon avis, les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

- correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014;
- donnent une image fidèle de la mission, de la vision, des valeurs, des domaines d'activité, de la clientèle, des services, des partenaires et de la structure administrative du Ministère;
- présentent les objectifs poursuivis, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats qui leur sont associés ainsi que des données sur l'utilisation des ressources;
- fournissent de l'information au regard des exigences législatives et gouvernementales.

Le sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,



Gilbert Charland

Québec, le 29 septembre 2014

FAITS SAILLANTS

DE L'EXERCICE 2013-2014

Gestion des matières résiduelles

Des engagements financiers ont été confirmés par le gouvernement concernant les projets de Rimouski, de Québec ainsi que de la couronne sud-est et de la couronne sud-ouest de Montréal dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Gestion durable de l'eau

Le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées a été édicté par le Conseil des ministres le 11 décembre 2013. Ce nouveau règlement permet de réduire l'impact des eaux usées municipales sur l'environnement et d'assurer une meilleure protection de l'environnement et de la santé publique.

Le projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 29 mai 2013 pour une période de consultation publique de 30 jours. Ce projet de règlement a pour but d'assurer la protection de l'eau et des prélèvements d'eau effectués à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire.

Gestion de la qualité de l'atmosphère

La prestation électronique de service relative au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère a été lancée le 5 avril 2013. Ce guichet électronique simplifie la déclaration obligatoire des émetteurs assujettis.

Lutte contre les changements climatiques

Dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, le Québec et la Californie ont signé une entente de liaison de leur marché. Le décret de ratification de cette entente a fait l'objet d'une publication dans la *Gazette officielle du Québec*. Les marchés québécois et californien sont pleinement liés depuis le 1^{er} janvier 2014.

Développement durable

Le Ministère a publié le Rapport d'application de la Loi sur le développement durable qui couvre la période 2006-2013. Ce document expose l'ensemble des mesures et des résultats de la gestion de cette loi à l'échelle de l'administration publique.

Le Ministère a produit le rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ce rapport permet de mesurer les efforts de 119 ministères et organismes dans la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux de développement durable par leur plan d'action respectif.

Gestion des barrages publics

Le dossier d'affaires adapté du projet de mise aux normes du barrage des Quinze a été approuvé par le Conseil des ministres en juin 2013. L'estimation des coûts pour l'ensemble du projet se situe à 79 millions de dollars.

Évaluation environnementale

La Loi modifiant la Loi sur les mines est entrée en vigueur le 10 décembre 2013. Les ajustements apportés ont pour effet notamment de modifier le seuil d'assujettissement relatif à la capacité de traitement ou de production des projets miniers devant faire l'objet d'une évaluation environnementale.



1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

La mission

Assurer la protection de l'environnement et de la faune de même que la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Deux sociétés d'État et deux organismes publics appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission. La Société québécoise de récupération et de recyclage promeut la mise en valeur des matières résiduelles. La Société des établissements de plein air du Québec s'occupe de la gestion de certains territoires naturels, des parcs nationaux, des réserves fauniques et des équipements touristiques qui lui sont confiés. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement remplit des mandats d'enquête et de consultation. Enfin, la Fondation de la faune du Québec fait la promotion de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

La vision

Miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

Les valeurs

Le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employés, et sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect. Il peut compter sur un personnel engagé et passionné qui a à cœur la mission de l'organisation.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Ministère :

- élabore et met en œuvre des politiques et des programmes;
- propose des recommandations aux fins de l'élaboration de projets de loi et de règlement, et met en œuvre des lois et des règlements;
- coordonne la démarche gouvernementale en matière de développement durable dans l'administration publique;
- coordonne la démarche gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion intégrée de l'eau;
- protège les écosystèmes et la biodiversité du territoire québécois;
- assure la gestion de la faune et de ses habitats ainsi que des activités de chasse, de pêche et de piégeage qui y sont reliées;

- assure la mise en valeur du territoire et de ses ressources fauniques;
- effectue des enquêtes et des inspections en vertu de la réglementation dont il a la responsabilité;
- gère le domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation de barrages publics, et effectue la surveillance de la sécurité des barrages;
- assure le contrôle environnemental et effectue les analyses requises pour l'application de la réglementation environnementale et pour la conservation des ressources;
- acquiert des connaissances sur les écosystèmes et leurs composantes;
- entretient des relations et conclut des ententes intergouvernementales à l'échelle canadienne et internationale.

LA CLIENTÈLE

La clientèle principale du Ministère est constituée de citoyennes et de citoyens, d'entreprises, de municipalités et d'organismes.

LES SERVICES

Le Ministère offre plusieurs services à sa clientèle, dont les suivants :

- la délivrance des autorisations environnementales et des permis liés à l'environnement, à l'utilisation des territoires, à la pratique de la chasse et de la pêche sportives ainsi qu'aux activités de piégeage;
- le traitement des urgences environnementales;
- le traitement des plaintes liées, notamment, à l'environnement et au braconnage;
- les analyses environnementales;
- l'accréditation et la reconnaissance des experts;
- l'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- l'accompagnement des différents ministères et organismes dans leur démarche de développement durable;
- le soutien financier à des organismes et à des projets environnementaux et fauniques;
- l'information et la documentation sur les questions relatives à l'environnement, à la faune, à la flore, aux écosystèmes et au développement durable.

LES PARTENAIRES

Le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux, des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel, agricole et faunique aux échelles régionale et nationale.

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le Ministère est composé du Bureau du sous-ministre, de six directions générales, du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec. Il dessert les dix-sept régions administratives du Québec. L'organigramme du Ministère est présenté en annexe.



2

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

2013-2014

Cette section présente les résultats obtenus par le Ministère au regard de son Plan stratégique 2009-2014, de son plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014 et de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, ainsi que les résultats atteints relativement aux plans d'action du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Orientation 1 : Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère a le mandat de coordonner la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif stratégique 1.1	Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable
Indicateur	Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable produit (cible : 2013)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2012-2013

Orientation 2 : Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Québec a mené diverses actions en matière de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique.

Objectif stratégique 2.1	Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
Indicateur	Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques (cible : réduction de 6 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012)
Résultats 2013-2014	En cours Le décret n° 434-2013 du 24 avril 2013 publié à la <i>Gazette officielle du Québec</i> du 15 mai 2013 confirme la fermeture du PACC 2006-2012. Une réduction de 4,2 % a été observée par rapport au niveau de 1990 selon les données les plus récentes de l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre 1990-2011, publiées en 2014.
Indicateur	Nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 (cible : 2012)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2012-2013 Des bonifications au PACC 2013-2020 ont été apportées en 2013-2014 en vertu du décret n° 434-2013 du 24 avril 2013 publié à la <i>Gazette officielle du Québec</i> du 15 mai 2013.
Indicateur	Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES avec des partenaires nord-américains (cible : 2012)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2012-2013 Le Québec et la Californie sont les deux premiers États en Amérique du Nord à avoir lié leur marché du carbone dans le cadre d'une entente ratifiée au cours de l'automne 2013 entre le gouvernement du Québec et le California Air Resources Board. L'entente est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2014. En outre, le Ministère a réalisé en 2013-2014 deux mises aux enchères d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du marché du carbone québécois, soit le 3 décembre 2013 et le 4 mars 2014.
Objectif stratégique 2.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques
Indicateur	Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaborée (cible : 2011)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2012-2013

Objectif stratégique 2.3	Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère
Indicateur	Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère (cible : deux règlements en 2010)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2011-2012

Objectif stratégique 2.4	Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et du climat
Indicateur	Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés (cible : 85 % des réseaux en 2014)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2011-2012 Au 31 mars 2014, les réseaux de surveillance avaient été consolidés dans une proportion de 95,1 %, soit 233 stations de surveillance sur un total de 245.

Orientation 3 : Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées, y compris les parcs nationaux, sur les terres du domaine de l'État et les terres privées constitue pour le Québec un moyen privilégié de sauvegarder les écosystèmes représentatifs de la diversité biologique. À cet effet, le Ministère a produit l'*Atlas de la biodiversité du Québec nordique* afin de renforcer ses interventions dans ce domaine.

Objectif stratégique 3.1	Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité
Indicateur	Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés (cible : 2010)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2011-2012
Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles qui touchent l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité (cible : 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015; cible : superficie privée triplée atteignant 420 km ² en 2014)
Résultats 2013-2014	En cours <ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2014, 9,1 % de la superficie du territoire québécois était constituée d'aires protégées à des fins de conservation de la biodiversité par rapport à 8,5 % en 2012-2013. • Au 31 mars 2014, 40 nouvelles réserves naturelles (21,92 km²) étaient reconnues, ce qui porte à 162,96 km² la superficie totale des réserves naturelles en milieu privé par rapport à 141,03 km² pour l'exercice 2012-2013.

Indicateur	<i>Atlas de la biodiversité du Québec nordique</i> produit (cible : 2012)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2012-2013

Poursuivre les travaux d'inventaire nécessaires à l'amélioration de la connaissance environnementale et biologique sur le territoire du Québec nordique

Dans le cadre des travaux associés au développement du Québec nordique et de la volonté d'améliorer les connaissances environnementales et biologiques de ce territoire, des inventaires écologiques (milieux physiques, végétation, milieux aquatiques) ont été réalisés par le Ministère sur le territoire du Québec nordique. La campagne de terrain de 2011 a été effectuée dans le nord de la Péninsule d'Ungava, tandis que celle de 2012 a été réalisée dans le secteur sud de la Fosse du Labrador. Dans la poursuite de ces travaux, une troisième campagne de terrain a eu lieu à l'été 2013, couvrant les secteurs suivants : Nord de la Fosse du Labrador avec une équipe basée à Kuujuaq, côtes de la Baie d'Hudson avec une équipe basée à Inukjuak et Puvirnituk. Pour la campagne de terrain de 2013, les dépenses encourues ont été d'environ 517 000 \$.

Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Pour renforcer la protection de l'eau et des ressources, le Ministère a adopté une approche globale et concertée. À cette fin, il a poursuivi la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent. De plus, il travaille à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable. Enfin, une gestion plus efficace et efficiente des matières résiduelles a été au cœur des préoccupations du Ministère.

Objectif stratégique 4.1	Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional
Indicateur	Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau (cible : un projet de loi et deux règlements en 2009)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2011-2012
Indicateur	Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place (cible : de 33 à 40 en 2010)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2010-2011
Indicateur	Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau (cible : 85 % des plans approuvés en 2014)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2012-2013
Indicateur	Nouvelle Entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée (cible : 2010)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2011-2012

Objectif stratégique 4.2	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable
Indicateur	Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée (cible : 2012)
Résultats 2013-2014	En cours À la suite des consultations tenues en 2012-2013, un deuxième projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection a été publié à la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 29 mai 2013.

Objectif stratégique 4.3	Améliorer et partager les connaissances sur l'eau
Indicateur	Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (cible : 50 % du territoire municipalisé en 2014)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte Au 31 mars 2014, les 13 projets d'acquisition de connaissances financés dans le cadre du PACES permettaient de couvrir 77 % du territoire municipalisé du Québec.
Indicateur	Rapport sur l'état de la ressource eau et des écosystèmes aquatiques produit (cible : 2014)
Résultats 2013-2014	En cours Les textes et éléments visuels préliminaires et prédéfinitifs du rapport ont été produits, de même que les maquettes graphiques du site Web du rapport.
Indicateur	Mise en ligne du portail des connaissances sur l'eau (cible : 2011)
Résultats 2013-2014	En cours Les travaux d'architecture du portail ont été poursuivis.

Objectif stratégique 4.4	Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources
Indicateur	Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés (cible : 2009)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2010-2011

Indicateur	Degré d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne (cible : 700 kg par personne de matières éliminées d'ici 2015)
Résultats 2013-2014	En cours Selon les dernières données disponibles, la quantité de matières résiduelles éliminées par personne au Québec se chiffre à 746 kg pour l'année 2011. Elle a été obtenue à partir du <i>Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec</i> , publié par RECYC-QUÉBEC, en décembre 2012.

Confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement les résultats de l'évaluation environnementale stratégique et le mandat de consultation publique

En février 2014, le ministre a mandaté le BAPE pour mener une consultation publique sur la filière du gaz de schiste. La consultation publique s'appuiera sur les études menées dans le cadre de l'EES sur le gaz de schiste. Les audiences publiques ont débuté le 31 mars 2014.

Orientation 5 : Améliorer la sécurité environnementale

Le Ministère a poursuivi la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques ainsi que ses efforts pour améliorer l'efficacité du contrôle environnemental. De plus, il a poursuivi ses travaux visant à acquérir des connaissances scientifiques sur les contaminants d'intérêt émergent.

Objectif stratégique 5.1	Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques
Indicateur	Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité (cible : 160 barrages en 2014)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte Au 31 mars 2014, 161 évaluations de sécurité avaient été réalisées, respectant ainsi la cible de 160.

Objectif stratégique 5.2	Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental
Indicateur	Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées (cible : 2013)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2011-2012
Indicateur	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque (cible : cinq nouveaux programmes en 2014)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2012-2013

Objectif stratégique 5.3	Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux
Indicateur	Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux (cible : 2011)
Résultats 2013-2014	<p>Cible atteinte en 2011-2012</p> <p>Projets analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de chiste; ▪ Projets liés à la gestion des eaux pluviales; ▪ Projets liés à la gestion du bois traité; ▪ Projets liés au compostage et à la biométhanisation.

Objectif stratégique 5.4	Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale
Indicateur	Programmation des activités d'acquisition de connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent élaborée (cible : 2011)
Résultats 2013-2014	<p>Cible atteinte en 2009-2010</p> <p>En 2013-2014, les membres du comité consultatif ministériel sur les contaminants d'intérêt émergent ont entrepris ou poursuivi plusieurs projets de synthèse de l'information disponible, de suivi et de recherche et développement ou projets de développement technique visant l'acquisition de connaissances à partir de la liste des contaminants d'intérêt émergent.</p> <p>Les résultats des travaux de 2013-2014 ont été diffusés dans trois rapports gouvernementaux, dans trois articles scientifiques ainsi que dans près d'une quinzaine de présentations scientifiques présentées localement et à l'international.</p>

Poursuivre les travaux de modernisation afin d'augmenter la sécurité de certains barrages face aux changements climatiques, notamment en finalisant les interventions pour les barrages au pourtour du lac Kénogami ainsi que pour les barrages Sartigan et des Quinze

Des travaux ont été réalisés sur ces trois barrages au cours de l'année 2013-2014. Le Plan québécois des infrastructures 2014-2024 prévoit des investissements en lien avec le maintien des actifs du barrage du lac-réservoir Kénogami, du barrage Sartigan et du barrage des Quinze.

Orientation 6 : Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer de façon continue la qualité de sa prestation de services et d'optimiser ses façons de faire.

Objectif stratégique 6.1	Améliorer la prestation électronique de services
Indicateur	Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois (cible : 2011)
Résultats 2013-2014	<p>En cours</p> <p>Ce projet a été élargi au cours de l'exercice 2012-2013 pour viser une refonte complète du site Web ministériel selon une approche par clientèle. La refonte permettra d'optimiser l'accessibilité de l'information sur le site Web ministériel. La structuration du contenu est terminée en ce qui a trait à l'espace Citoyen.</p> <p>En 2013-2014, les travaux ont consisté à poursuivre la rédaction des contenus qui seront offerts au public. Quelque 50 % des textes du futur espace Citoyen sont maintenant rédigés.</p>
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web (cible : 2012)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2012-2013
Indicateur	Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)
Résultats 2013-2014	<p>En continu</p> <p>Onze nouveaux services interactifs et un nouveau service transactionnel ont été mis en ligne dans le site Web du Ministère.</p>
Indicateur	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un nouveau produit interactif (cible : 2013)
Résultats 2013-2014	Indicateur non évalué
Indicateur	Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale (cible : 2012)
Résultats 2013-2014	<p>Projet abandonné</p> <p>Le Ministère a plutôt opté pour le développement du portail des connaissances sur l'eau.</p>

Objectif stratégique 6.2	Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût
Indicateur	Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année)
Résultats 2013-2014	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Au 31 mars 2014, huit entreprises ont opté pour la mise en œuvre de programmes de récupération et de valorisation individuels et communs, soit quatre dans le secteur des huiles et antigels, trois dans le secteur des produits électroniques et une dans les secteurs des piles et des lampes au mercure, dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. D'autres entreprises visées ont choisi d'adhérer à un des cinq organismes reconnus par RECYC-QUÉBEC pour gérer des programmes collectifs par catégories de produits visés. Au 31 mars 2014, 1 100 municipalités locales, communautés autochtones et territoires non organisés avaient bénéficié du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Objectif stratégique 6.3	Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement
Indicateur	Projet de loi élaboré (cible : d'ici 2014)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2011-2012

Objectif stratégique 6.4	Se doter d'un plan ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel
Indicateur	Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré (cible : 2010)
Résultats 2013-2014	Cible atteinte en 2010-2011
Indicateur	Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action (cible : 75 %)
Résultats 2013-2014	<p>En continu</p> <p>Les gestionnaires peuvent, s'ils le souhaitent, être accompagnés par un représentant de la Direction des ressources humaines dans la réalisation d'une activité visant à effectuer le transfert des connaissances et de l'expertise de leur unité.</p>

Mettre en place un programme de formation pour les inspecteurs et les analystes qui traitent les demandes d'autorisation

Le programme obligatoire d'uniformisation de la tâche a été élaboré, mis en place et offert. Précisément 186 employés du Ministère ont reçu cette formation entre avril 2013 et mars 2014. Le programme donne les outils essentiels aux inspecteurs et analystes dans l'accomplissement de leurs tâches et permet d'améliorer leur rendement.

Orientation de la Faune : Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Les actions du Secteur de la faune provenant du Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui étaient toujours en vigueur en 2013-2014 sont présentées dans cette section.

Objectif stratégique 9.3	Poursuivre l'amélioration des connaissances
Indicateur	Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation officielle (cible : au moins 75 %)
Résultats 2013-2014	<p>Cible atteinte</p> <p>En 2013-2014, le MDDEFP a réalisé neuf inventaires prévus sur neuf, soit un taux de 100 %. Trois projets d'inventaires aériens des populations d'originaux, deux inventaires de populations de cerfs et quatre inventaires d'habitats du cerf ont été réalisés. Tous ces inventaires étaient prévus à la programmation de 2013-2014. Ces inventaires visent à s'assurer que le prélèvement annuel des espèces exploitées respecte le potentiel des populations. Cette action contribue à valoriser l'exploitation durable du potentiel faunique.</p>

Assurer la protection de la faune sur l'ensemble du territoire québécois ainsi que la sécurité du public à l'égard de certains animaux importuns en milieu urbain

En 2013-2014, les activités de surveillance et de vérification des agents de protection de la faune auprès des pêcheurs, chasseurs et piégeurs ont mené à la production de 9 899 rapports d'infraction, dont 7 197 avec poursuite. Les agents ont également répondu à 8 291 signalements de diverses natures. En 2013, les agents sont notamment intervenus à 413 reprises à la suite de signalements d'ours importuns, dont la moitié en milieu urbain et périurbain¹.

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'intervention pour lutter contre les maladies de la faune et les espèces exotiques envahissantes

Le Ministère a poursuivi ses opérations de lutte contre la rage du raton laveur et ses actions de détection précoce, entre autres pour la maladie débilitante chronique des cervidés, la septicémie hémorragique virale et l'influenza aviaire. Des travaux de documentation sur l'abondance de la tique de l'orignal ont été entrepris. Plusieurs activités de sensibilisation ont été menées auprès des pêcheurs sportifs afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques à suivre pour éviter de propager des maladies et des espèces indésirables d'un plan d'eau à un autre.

1 Cette donnée est calculée selon l'année civile.

LES RÉSULTATS DES PLANS D'ACTION DES CENTRES D'EXPERTISE

Cette section présente les résultats des plans d'action 2013-2014 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec. En outre, le lecteur trouvera aux sections 6 et 7 des précisions sur le suivi des indicateurs de performance et sur l'utilisation des ressources de ces deux unités visées par une convention de performance et d'imputabilité.

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Améliorer la qualité des services

Une consultation auprès du personnel concernant l'amélioration de la qualité des services offerts à nos clientèles a été réalisée. Trente-huit pistes d'amélioration ont été retenues. En outre, un plan d'amélioration de la qualité des services a été produit dans le but d'améliorer l'organisation du travail et les méthodes analytiques.

L'actualisation du site Web est en cours afin de présenter le contenu de façon plus cohérente et de mieux répondre aux besoins des clientèles diversifiées.

Assurer l'évolution de l'expertise afin d'appuyer le Ministère et de répondre à ses besoins

Le personnel professionnel et technique a été invité à participer à des séances de formation ou à une activité de perfectionnement et la cible de participation de 50 % a été dépassée pour 90,9 % des unités administratives.

Le CEAEQ a mis au point six nouvelles méthodes d'analyse dans divers domaines d'expertise. Il a aussi produit trois revues de littérature afin d'appuyer le développement de nouvelles expertises. À cela s'ajoute la conception d'une nouvelle procédure d'évaluation du risque radiotoxique pour soutenir les expertises sur la radioactivité. Le CEAEQ offre également trois nouveaux domaines d'accréditation pour les laboratoires d'analyse et en a modifié trois.

Enfin, une proposition a été préparée en vue de modifier l'article 118.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement de façon à prévoir l'accréditation de firmes ou la certification de particuliers, peu importe le secteur environnemental où ce besoin est requis.

Favoriser le développement et l'évolution d'une culture scientifique organisationnelle

La Direction des expertises et des études a accueilli cinq étudiants de deuxième cycle, un de troisième cycle et deux stagiaires postdoctoraux, pour un total de huit stagiaires diplômés. Les membres du personnel du CEAEQ ont activement participé à 11 colloques ou congrès.

Le CEAEQ a été partie prenante dans cinq projets de recherche et de développement portant sur les développements miniers, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures ainsi que les effluents municipaux.

Diversifier les sources de revenus autonomes

Cinq matériaux de référence ont été mis au point. Quatre de ces matériaux répondent aux besoins d'essais d'aptitude du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Un matériau de référence a été développé à partir de sédiments réels conformément au guide de caractérisation des sédiments en élaboration. Ces nouveaux créneaux permettent au Ministère d'élargir son offre comme fournisseur de matériaux de référence et de joindre une plus grande clientèle.

Le Centre d'expertise continue ses démarches à l'international. En 2013-2014, il a signé une entente de coopération en matière d'environnement avec la surintendance de l'Environnement du Chili afin de soutenir l'élaboration d'un programme de surveillance des émissions à l'atmosphère et de réduction des rejets industriels.

Centre d'expertise hydrique du Québec

Exploiter les barrages publics

Le nouveau plan de mesures d'urgence relatif aux barrages publics a été adopté le 28 janvier 2014. L'élaboration du matériel de sensibilisation a également été finalisée au cours de l'exercice. Par ailleurs, un état de situation budgétaire sur la gouvernance et l'entretien des barrages publics a été préparé.

Gérer le domaine hydrique de l'État

Le CEHQ a réalisé 141 interventions de contrôle liées aux occupations sur le domaine hydrique de l'État au cours de l'exercice 2013-2014, comparativement à 152 en 2012-2013. L'objectif d'accroître les interventions n'a pas été atteint, car les efforts ont été consacrés à d'autres dossiers prioritaires. Les interventions de contrôle réalisées se définissent par des inspections riveraines (92), l'octroi de permis d'occupation (30) et la délivrance de nouveaux baux d'occupation en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (19).

Le guide d'application du Règlement sur le domaine hydrique de l'État a été révisé au cours de l'exercice 2013-2014.

Administrer la Loi sur la sécurité des barrages

Le CEHQ a réalisé 381 visites de vérification de barrages en 2013-2014. L'objectif, qui était d'effectuer plus de 375 visites, a donc été respecté.

Un projet de révision du Règlement sur la sécurité des barrages a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 septembre 2013. Ce projet de règlement a pour principal objectif de moduler certaines exigences relatives aux barrages à forte contenance en fonction des risques qu'ils posent pour la sécurité des personnes et des biens.

Connaissance et expertise hydrique

Le CEHQ a poursuivi le projet de veille hydrologique sur les prévisions des crues. L'objectif de rendre disponibles sur Internet les prévisions des crues pour 10 rivières additionnelles a été atteint, portant le total à 26 rivières. De plus, le CEHQ a diffusé une première étude portant sur les zones inondables. Ce projet permet notamment de faire un lien avec les zones de grands et de faibles courants de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère définit les normes de service qu'il s'engage à respecter. Chaque engagement fait l'objet d'un suivi de la performance ministérielle par rapport aux indicateurs établis.

Engagements généraux

Engagement 1	Communiquer avec vous dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsque vous laissez un message dans une boîte vocale
Indicateur	Pourcentage des appelants joints dans un délai d'un jour ouvrable ou moins
Résultats 2007-2008	68 %
Résultats 2010-2011	56 %
Résultats 2013-2014¹	Engagement non mesuré

¹ Cet engagement n'a pas été mesuré en 2013-2014 étant donné le nombre volumineux d'appels téléphoniques reçus concernant la tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic.

Engagement 2	Vous assurer de pouvoir parler à une personne, si vous le désirez, quand vous appelez aux heures d'ouverture de nos bureaux
Indicateur	Pourcentage des appelants ayant obtenu l'aide d'une personne directement ou après avoir appuyé sur le zéro
Résultats 2007-2008	93 %
Résultats 2010-2011	85 %
Résultats 2013-2014¹	93 %

¹ Les résultats de cet engagement correspondent aux appels reçus par le Centre d'information du Ministère.

Engagement 3	Vous répondre ou vous adresser un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande écrite
Indicateur	Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles le nombre de jours ouvrables entre la réception de la demande et l'envoi de l'accusé de réception ou de la réponse est inférieur ou égal à cinq
Résultats 2011-2012	89 %
Résultats 2012-2013	88 %
Résultats 2013-2014	92 %

Accueil et renseignements

Engagement 4	Vous offrir un service d'accueil et de renseignements dans toutes les régions du Québec
Indicateur	Pourcentage des directions régionales offrant un service d'accueil et de renseignements
Résultats 2011-2012	100 %
Résultats 2012-2013	100 %
Résultats 2013-2014	100 %

Engagement 5	Vous répondre en moins de 30 secondes lorsque vous acheminez un appel à notre centre d'information
Indicateur	Pourcentage des appels auxquels on a répondu en moins de 30 secondes au Centre d'information
Résultats 2011-2012	93 %
Résultats 2012-2013	92 %
Résultats 2013-2014	92 %

Accessibilité à l'information

Engagement 6	Vous offrir sur notre site Web l'information concernant nos lois, nos règlements, nos politiques et nos programmes dès leur annonce officielle
Indicateur	Pourcentage de cas où l'information sur les lois, les règlements, les politiques ou les programmes est offerte sur le site Web du Ministère dès leur annonce officielle
Résultats 2011-2012	100 %
Résultats 2012-2013	100 %
Résultats 2013-2014	100 %

Engagement 7	Vous offrir également sur notre site Web des études, des recherches et des rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement produits par le Ministère
Indicateur	Nombre de produits publiés sur le site Web du Ministère
Résultats 2011-2012	35 produits (résultats cumulatifs : 265 produits)
Résultats 2012-2013	31 produits (résultats cumulatifs : 296 produits)
Résultats 2013-2014	58 produits (résultats cumulatifs : 354 produits)

L'augmentation importante du nombre de produits publiés sur le site Web pour l'exercice 2013-2014 par rapport aux exercices antérieurs est attribuable en grande partie à l'intégration du Secteur de la faune au Ministère.

Plaintes à caractère environnemental

Engagement 8	Vous informer des suites qui seront données à votre plainte à caractère environnemental dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception Vous donner une rétroinformation touchant les résultats découlant des actions prises, et ce, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte à caractère environnemental
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés de l'intervention prévue dans les 10 jours ouvrables
Résultats 2011-2012	92 %
Résultats 2012-2013	92 %
Résultats 2013-2014	93 %
Indicateur	Pourcentage des plaignants informés des résultats de l'intervention dans les 40 jours ouvrables
Résultats 2011-2012	85 %
Résultats 2012-2013	81 %
Résultats 2013-2014	80 %

Interventions d'Urgence-Environnement

Engagement 9	Dans le cas de situations nécessitant une intervention immédiate, vous fournir un service d'urgence environnementale 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement
Indicateur	Pourcentage des heures de disponibilité du service Urgence-Environnement
Résultats 2011-2012	100 %
Résultats 2012-2013	100 %
Résultats 2013-2014	100 %

Demandes d'autorisation et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Engagement 10	Vous informer du nom de la personne responsable de votre dossier dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
Indicateur	Pourcentage des demandes en vertu de la LQE pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de cinq jours ouvrables
Résultats 2011-2012	93 %
Résultats 2012-2013	91 %
Résultats 2013-2014	91 %

Engagement 11	Vous délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception de votre demande d'autorisation ou de permis pour les projets qui ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale
Indicateur	Pourcentage des demandes d'autorisation réglées en 75 jours
Résultats 2011-2012	88 %
Résultats 2012-2013	86 %
Résultats 2013-2014	88 %

Projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le Québec méridional

Engagement 12	Vous transmettre la directive sur l'étude d'impact que vous devez réaliser, de même que l'information concernant le cheminement de votre dossier, dans les 30 jours suivant le dépôt de votre avis de projet
Indicateur	Pourcentage des directives transmises en moins de 30 jours (par année)
Résultats 2011-2012	90 %
Résultats 2012-2013	96 %
Résultats 2013-2014	93 %

Accréditation des laboratoires d'analyse environnementale

Engagement 13	Vous assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation
Indicateur	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'un audit biennal
Résultats 2009, 2010 et 2011	90 %
Résultats 2011, 2012 et 2013	97 %
Résultats 2013, 2014 et 2015	Le cycle en cours se termine en 2015.
Indicateur¹	Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'une évaluation annuelle de la performance analytique
Résultats 2011, 2012 et 2013	100 %

¹ L'indicateur du suivi de l'engagement concernant les évaluations de la performance analytique est calculé selon l'année civile depuis 2007.

Plaintes sur la qualité des services

Engagement 14	Le Bureau des plaintes sur la qualité des services s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter votre demande dans les 20 jours ouvrables suivant sa réception. Dans l'éventualité où ce délai ne pourrait être respecté, nous nous engageons à vous en informer.
Indicateur	Pourcentage de plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables
Résultats 2012-2013	44 %
Résultats 2013-2014	21 %
Indicateur	Pourcentage de plaintes pour lesquelles le plaignant a été informé du retard dans le traitement de sa plainte
Résultats 2012-2013	68 %
Résultats 2013-2014	96 %

Une nouvelle procédure d'analyse concernant le traitement, la compilation et le suivi des plaintes a entraîné, de façon temporaire, une augmentation des délais de traitement des plaintes au cours de l'exercice 2013-2014.



3

UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2014, l'effectif autorisé totalisait 2 683 équivalents temps complet, comparativement à 1 748 en 2012-2013. L'augmentation marquée de l'effectif s'explique par l'intégration du Secteur de la faune au Ministère.

Effectif autorisé, exprimé en équivalents temps complet

	Effectif autorisé
2011-2012	1 716
2012-2013	1 748
2013-2014	2 683

Effectif en poste

	Réguliers	Occasionnels	Total
31 mars 2012	1 563	313	1 876
31 mars 2013	1 614	341	1 955
31 mars 2014	2 414	481	2 895

Effectif utilisé par statut d'emploi, exprimé en équivalents temps complet¹

	Réguliers	Occasionnels	Total
2011-2012	1 379,0	344,2	1 723,2
2012-2013	1 462,4	311,8	1 774,2
2013-2014	2 091,7	464,6	2 556,3

¹ Effectif utilisé : consommation entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif), qui représente les heures travaillées et payées et n'inclut pas les primes et les heures supplémentaires.

Dépenses de formation et de perfectionnement du personnel

Le Ministère respecte l'objectif prévu par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, fixé à 1 % de la masse salariale. Les dépenses de formation sont passées de près de 1,1 million de dollars en 2012-2013 à près de 3 millions en 2013-2014.

Dépenses de formation et de perfectionnement du personnel

Année	Dépenses totales (\$)
2011-2012	1 347 051
2012-2013	1 074 716
2013-2014	2 967 271

Évolution des dépenses de formation et de perfectionnement par personne¹

Année ²	Proportion de la masse salariale (%) ³	Jours de formation par personne	Montant alloué par personne (\$)
2011	1,0	2,0	588
2012	1,5	3,1	831
2013	1,8	3,1	930

¹ Le dénominateur est le nombre total d'employés. Il se calcule en personnes et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants. Les données pour les années 2011 et 2012 ont été rectifiées durant l'exercice 2013-2014.

² Calculé selon l'année civile.

³ Ce calcul tient compte de la masse salariale que l'on retrouve dans le rapport « Sommaire des retenues et cotisations de l'employeur » qui est envoyé à Revenu Québec. Ce montant est établi pour une année civile.

Jours de formation et de perfectionnement du personnel, par catégorie d'emploi

Année	Cadres	Professionnels	Agents de la paix	Fonctionnaires
2011-2012	141	1 786	-	2 288
2012-2013	171	1 949	-	2 136
2013-2014	340	2 967	4 432	3 137

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées des crédits qui lui sont alloués, des revenus autonomes perçus et des revenus versés au Fonds vert. L'augmentation des dépenses et des revenus entre l'exercice 2012-2013 et l'exercice 2013-2014 s'explique entre autres par l'intégration du Secteur de la faune au Ministère.

Budget de dépenses du Ministère

Le tableau qui suit présente les dépenses de 2013-2014 comparées à celles de 2012-2013.

Dépenses et investissements, à l'exception du Fonds vert (en milliers de dollars)

Programme	2013-2014		2012-2013	Variation
	Budget	Dépenses réelles ^{1,3}	Dépenses réelles ^{2,3}	
Dépenses	308 571	301 390	203 404	97 986
Investissements	136 530	93 432	27 993	65 439
Total	445 101	394 822	231 397	163 425

¹ Ces données peuvent différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2013-2014, et ce, en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

² Ces données sont celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2012-2013.

³ Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du CEAEQ et ceux du Ministère. De l'information complémentaire sur ce sujet est présentée dans la deuxième partie du présent rapport et dans les comptes publics du gouvernement.

L'augmentation des dépenses de 98 millions de dollars, en 2013-2014, s'explique principalement par le transfert au Ministère de la responsabilité des activités fauniques qui était antérieurement assumée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Par ailleurs, l'augmentation de 65,4 millions de dollars des investissements s'explique par les dépenses de nature environnementale liées à la tragédie survenue à Lac-Mégantic, au transfert de la responsabilité des activités fauniques au Ministère et à l'acquisition de terrains en rapport avec l'agrandissement du parc du Mont-Orford.

Le tableau qui suit présente une répartition, par élément, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2013-2014, à l'exception de celles allouées au Fonds vert.

Programme 1 : Protection de l'environnement et gestion des parcs – Dépenses 2013-2014, par élément (en milliers de dollars)

Élément	Description	Budget 2013-2014	Dépenses	
			Réelles ^{1, 3} 2013-2014	Réelles ^{2, 3} 2012-2013
1	Politiques environnementales	21 359	21 539	23 360
2	Développement durable, gestion des parcs et suivi de l'environnement	62 409	58 966	62 090
3	Analyse et expertise régionales	28 310	23 077	19 983
4	Centre de contrôle environnemental du Québec	18 641	19 420	17 509
5	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	4 039	3 862	4 099
6	Centre d'expertise hydrique du Québec	14 740	14 720	16 264
7	Direction	6 535	6 935	6 852
8	Services à la gestion	52 296	54 067	53 247
9	Protection et mise en valeur de la ressource faunique	100 242	98 804	---
Total		308 571	301 390	203 404

¹ Ces données peuvent différer de celles qui seront présentées dans les Comptes publics 2013-2014, et ce, en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

² Ces données sont celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2012-2013.

³ Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du CEAEQ et ceux du Ministère. De l'information complémentaire sur ce sujet est présentée dans la deuxième partie du présent rapport et dans les comptes publics du gouvernement.

Revenus

Les revenus perçus par le Ministère en 2013-2014 totalisent 402,3 millions de dollars, dont 357,0 millions proviennent du Fonds vert et 45,3 millions, de revenus autonomes².

Revenus autonomes

Les revenus autonomes du Ministère de l'ordre de 45,3 millions de dollars, présentés dans le tableau ci-dessous, proviennent de diverses sources, notamment de la perception de droits annuels découlant de l'application du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, de la perception de droits lors de la délivrance d'autorisations, de droits, de permis et de certificats relatifs à la vente et à

.....
² Ces données peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2013-2014 en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

l'utilisation de pesticides, de la gestion du domaine hydrique de l'État, de la gestion des barrages publics, de l'accréditation de laboratoires ainsi que des activités du Secteur de la faune, dont différents droits et permis pour les activités de chasse, pêche et piégeage.

Revenus autonomes du Ministère, à l'exception du Fonds vert (en milliers de dollars)

Types de revenus autonomes	2013-2014 ¹	2012-2013 ¹	Variation
Droits et permis	39 413	4 722	34 691
Vente de biens et de services	3 651	4 473	(822)
Intérêts, recouvrements et amendes	2 261	555	1 706
Total	45 325	9 750	35 575

¹ Ces revenus font abstraction des sommes comptabilisées dans les comptes à fin déterminée, dont celui du CEAEQ et ceux du Ministère.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert

Le Fonds vert³ est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions. Les revenus du Fonds vert proviennent essentiellement de redevances perçues.

Revenus et dépenses provenant du Fonds vert (en milliers de dollars)

	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Matières résiduelles	117 107	92 578	24 529
Changements climatiques	220 821	233 584	(12 763)
Eau	3 124	1 176	1 948
Barrages	5 019	2 019	3 000
Général	10 902	14 927	(4 025)
Total	356 973	344 284	12 689

En 2013-2014, des revenus de 115,9 millions de dollars provenant de la redevance à l'élimination des matières résiduelles ont été inscrits au Fonds vert. De plus, des revenus de placement de 1,2 million de dollars s'ajoutent à la redevance. Quant aux dépenses, une somme de 71,0 millions de dollars a été consacrée au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et 21,6 millions de dollars, à des activités gouvernementales relatives à la gestion des matières résiduelles, dont la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Au regard des changements climatiques, des revenus de 161,5 millions de dollars ont été perçus en vertu du Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert, ainsi que des revenus de 55,8 millions de dollars relativement à la vente de droits d'émission de gaz à effet de serre. Des revenus de placement de 3,5 millions de dollars s'ajoutent à ces sommes, ce qui permet la mise en œuvre des PACC 2006-2012 et 2013-2020. Un total de 233,6 millions de dollars a été dépensé en 2013-2014 par dix ministères et organismes.

.....

3 Le Fonds vert est constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., c. M-30.001).

Mesures de réduction de dépenses

Le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 prévoit les mesures suivantes :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2010;
- une réduction équivalant à 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant chaque exercice jusqu'à celui commençant en 2013.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la quatrième année d'application sont les suivants.

Mesures de réduction des dépenses du Fonds vert pour l'exercice financier débutant en 2013 (en milliers de dollars)

	Cible de réduction à terme	Réduction cumulative depuis le début de l'exercice 2012
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	720,8	720,8
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	140,1	140,1
Rémunération	612,2	612,2

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2013-2014 (en milliers de dollars)

	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart
Projets de développement	7 696,8	9 008,5	1 311,7
Autres activités (continuité et encadrement)	13 975,2	12 837,2	(1 138,0)
Total	21 672,0	21 845,7	173,7

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2013-2014

	Nombre de projets
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	36
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	14
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	41
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice ¹	10

¹ Un projet d'intégration provenant du ministère des Ressources naturelles (MRN) est comptabilisé dans ce tableau uniquement au chapitre des projets terminés en cours d'exercice.



4

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2013-2014, le Ministère a reçu 11 913 demandes d'accès à des documents, soit une légère baisse par rapport aux trois dernières années. De ce total, 92,7 % des demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours. Par ailleurs, 4,5 % des demandes ont été traitées dans un délai compris entre 21 et 30 jours et 2,8 %, dans un délai dépassant 30 jours.

Les demandes sont formulées principalement par des entreprises, soit dans une proportion de 77,3 %. Viennent ensuite les organismes publics (7,2 %), les citoyennes et les citoyens (7,1 %), les études légales, soit les avocats et notaires (5,8 %), les groupes environnementaux (1,3 %) et les journalistes (1,0 %). Les questions concernent principalement l'état environnemental d'un lieu (présence de contamination), les infractions commises pour ce lieu ou la portée d'une autorisation accordée par le Ministère.

Après vérification, le Ministère a répondu qu'il ne possédait aucun des documents demandés pour 49,2 % des demandes. Par contre, 26,0 % des demandes ont donné lieu à un accès total à des documents. Un accès partiel (documents avec masquage) a été accordé à 18,7 % des demandes. Les 6,1 % résiduels se partagent également entre le refus de donner accès aux documents, le renvoi à un autre organisme public ou un désistement du demandeur.

Un refus total ou partiel est le plus souvent fondé sur les dispositions suivantes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) :

- confidentialité des renseignements personnels (articles 53 et 54);
- renseignements confidentiels fournis par un tiers (articles 23 et 24);
- renseignements relevant d'un autre organisme public (article 48);
- avis ou recommandation d'un membre du Ministère (article 37).

Dans 11,6 % des réponses aux demandes d'accès, des renseignements personnels ont été protégés. Par contre, aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable en vertu de la Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées durant la même période.

Afin de s'assurer que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels s'applique de façon égale dans l'ensemble des bureaux du Ministère, un mécanisme de formation continue est maintenu et des formations spécifiques sont données aux nouveaux employés traitant les demandes d'accès.

Au cours de 2013-2014, 42 demandes de révision de la décision de la responsable de l'accès ont été inscrites auprès de la Commission d'accès à l'information. En date du 31 mars 2014, nous notons un total de 49 demandes de révision en cours.

Les projets de sondages et de prestation électronique de services devant être soumis au Comité ministériel sur l'accès, la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels ont été

approuvés ou discutés avec quorum. Un bilan pour l'année 2013-2014 attestant notamment la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels a été réalisé conformément à la directive sur la mise en œuvre et la reddition de comptes de ce règlement.

Concernant la protection des renseignements personnels, une campagne de sensibilisation sur la sécurité de l'information a été réalisée afin d'outiller le personnel et de renforcer les bonnes pratiques déjà en usage en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels. Dans le cadre de cette campagne, tous les employés du Ministère étaient invités à parfaire leurs connaissances sur ces sujets par l'entremise d'une plateforme de cours en ligne composée de quatre modules de formation. Le dernier module de formation a été lancé le 31 mars 2014.

LA SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

Le Ministère a produit le Plan d'action 2012-2015 de simplification réglementaire et administrative. Ce plan d'action comporte diverses cibles et divers objectifs visant à améliorer les services à la clientèle et à développer de meilleures pratiques réglementaires. Deux groupes de travail ont été formés pour prendre en charge les livrables du Plan d'action qui nécessitent une réflexion intégrée. Ces groupes de travail se réunissent sur une base régulière.

Le Ministère a également mis en place un comité consultatif formé de représentants de divers secteurs touchés par la réglementation du MDDEFP. Le rôle de ce comité consultatif est de conseiller le ministre en matière de prestation de services aux entreprises et de lui recommander un plan d'action sur la simplification réglementaire et administrative comportant un examen des processus d'affaires. Les autorités ministérielles ont tenu une rencontre avec les membres du comité consultatif en mai 2013.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les mesures du PACC 2006-2012, qui a pris fin le 31 décembre 2012, continuent à donner des résultats relativement à des engagements pris avant la fermeture de ce dernier. Plusieurs étapes ont par ailleurs été franchies en 2013-2014 quant à la mise en œuvre du PACC 2013-2020.

Des ententes administratives qui lient le MDDEFP avec chacun des ministères et organismes partenaires du PACC 2013-2020 ont été conclues au cours de l'année 2013-2014. Ces ententes, qui couvrent la période 2013-2017, ont pour objectif de préciser les rôles et les responsabilités de chacun, de déterminer les modalités de fonctionnement liées au financement des actions du plan ainsi que celles relatives au suivi et à la reddition de comptes afférents.

À deux reprises au courant de l'exercice 2013-2014, le PACC 2013-2020 a fait l'objet de bonifications. Les nouvelles sommes d'argent ont principalement été allouées au soutien de mesures en rapport avec le transport collectif, l'électrification des transports, l'efficacité énergétique ainsi que la recherche et l'innovation. Le cadre financier du PACC 2013-2020 s'élève maintenant à plus de trois milliards de dollars.

Le bilan 2012-2013 des plans d'action sur les changements climatiques (2006-2012 et 2013-2020) a été produit. Le guide d'accompagnement à l'intention des ministères concernés par le PACC 2013-2020 était en rédaction et a été rendu disponible aux partenaires au début de l'année 2014.

Un programme transitoire de navettage durable a été mis en place afin de poursuivre les efforts visant à inciter le personnel des ministères à opter pour des déplacements moins émetteurs de GES, comme la marche, le vélo, le transport en commun ou le covoiturage.

Le Ministère a poursuivi ses partenariats et en a conclu de nouveaux avec des organismes à but non lucratif qui contribuent à la sensibilisation et à la mobilisation à l'égard des changements climatiques auprès de divers acteurs socioéconomiques. C'est ainsi que Vivre en ville, l'EAUdyssée de la Terre et le

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec ont reçu un nouvel appui du Ministère afin de poursuivre leurs initiatives entamées dans le cadre du PACC 2006-2012.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique a également reçu un nouvel appui afin de poursuivre le programme Faites de l'air!, qui vise le recyclage de vieux véhicules de l'année-modèle 1999 ou plus anciens. Le Ministère a notamment offert une aide financière à Vélo Québec, Accès transports viables et la Fondation Monique-Fitz-Back afin que ceux-ci continuent leurs activités de sensibilisation à l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile.

Enfin, l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador a obtenu un appui financier du Ministère afin d'accompagner des communautés autochtones dans la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour des activités de sensibilisation sur les impacts des changements climatiques et sur les moyens à mettre en œuvre afin de s'y adapter.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 et révisée en 2011, vise, grâce à de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. En vertu de cette politique, les ministères et organismes sont tenus de rendre compte de leur tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

À cette fin, le Ministère poursuit ses travaux afin d'obtenir une estimation fiable du niveau de financement de ses biens et services tarifés et d'établir ses ratios d'autofinancement. Les taux d'autofinancement et de coûts de revient des produits et services du CEAÉQ sont présentés dans la section du présent rapport consacrée à cet organisme.

Les tarifs ont été indexés annuellement, en janvier ou en avril, en vertu des lois applicables et conformément à la Politique de financement des services publics.

La liste des produits et des services tarifés, les modes de fixation, d'indexation et de révision des tarifs de même que la date de la dernière révision tarifaire sont accessibles sur le site Web du Ministère. Les revenus de tarification sont présentés dans la section « Les ressources financières » du présent rapport annuel. Les exclusions à la tarification sont présentées dans les documents législatifs (lois, règlements, arrêtés ministériels).

Aucun nouveau produit ou service n'est entré en vigueur en 2013-2014.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le gouvernement du Québec fixe des objectifs de représentation de groupes cibles au sein de la fonction publique. Les mesures d'accès à l'égalité pour les membres des communautés culturelles de même que le plan d'embauche pour les personnes handicapées concourent à l'atteinte de ces objectifs.

Taux de représentativité des membres de communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier

Groupes cibles	2013-2014		2012-2013		2011-2012	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	106	4,4	97	6,0	83	5,3
Autochtones	25	1,0	11	0,7	10	0,6
Anglophones	26	1,1	14	0,9	15	1,0
Personnes handicapées	27	1,1	24	1,5	21	1,3

Entre 2011-2012 et 2013-2014, le taux de représentativité des Autochtones et des anglophones a connu une augmentation générale pour atteindre respectivement 1,0 % et 1,1 %. Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles et des personnes handicapées a connu une diminution et s'établissait respectivement à 4,4 % et 1,1 % en date du 31 mars 2014.

Taux de représentativité des membres de communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier en 2013-2014, par catégorie d'emploi

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ¹		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communautés culturelles	1	0,6	59	5,7	34	5,4	11	4,9	1	0,3	-	0	106	4,4
Autochtones	2	1,2	6	0,6	2	0,3	5	2,2	9	2,6	1	6,3	25	1,0
Anglophones	1	0,6	13	1,3	2	0,3	3	1,4	7	2,0	-	0	26	1,1
Personnes handicapées	1	0,6	16	1,6	6	1,0	3	1,4	1	0,3	-	0	27	1,1
Sous-total	5	3,0	94	9,1	44	7,0	22	9,9	18	5,2	1	6,3	184	7,6
Non-membres	158	97,0	937	90,9	587	93,0	201	90,1	332	94,8	15	93,7	2 230	92,4
Total	163	100	1 031	100	631	100	223	100	350	100	16	100	2 414	100

¹ Cela inclut notamment les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux d'embauche des membres de communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées

Statuts d'emploi	Embauche totale 2013-2014	Embauche de membres de groupes cibles en 2013-2014					Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Réguliers	151	10	1	1	2	14	9,3
Occasionnels	268	13	0	3	2	18	6,7
Étudiants	239	14	1	0	2	17	7,1
Stagiaires	59	7	1	0	0	8	13,6

Taux d'embauche des membres de communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées, par statut d'emploi

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2011-2012	14,1	13,0	6,7	8,3
2012-2013	12,2	7,7	6,4	11,3
2013-2014	9,3	6,7	7,1	13,6

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2013-2014

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre d'employés réguliers	163	1 031	631	223	350	16	2 414
Nombre de femmes employées régulières	52	486	321	211	27	2	1 099
Taux de représentativité	31,9	47,1	50,9	94,6	7,7	12,5	45,5

Taux d'embauche des femmes en 2013-2014, par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre d'embauches de femmes	84	135	146	33	398
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	55,6	50,4	61,1	55,9	55,5

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2013 (cohortes 2014)	Automne 2012 (cohortes 2013)	Automne 2011 (cohortes 2012)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	3	7	5

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	2	2	3

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française sur le plan administratif. Elle tient notamment compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, qui a été mise à jour au cours de l'exercice 2011-2012, et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En 2013-2014, dans le but de favoriser une amélioration de la qualité du français parmi les membres du personnel, dix capsules linguistiques ont été diffusées dans l'intranet ministériel.

Par ailleurs, le comité permanent chargé de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application de la politique linguistique ministérielle, créé au cours de l'exercice 2011-2012, a poursuivi le processus de révision de cette politique. Un projet a été soumis aux membres en février 2014 et sera transmis à l'OQLF au cours du prochain exercice. Le Ministère adoptera sa nouvelle politique linguistique après avoir obtenu l'avis de l'OQLF, conformément à l'article 27 de la PLG.

LES BONIS AU RENDEMENT

À la suite d'un décret gouvernemental prolongeant, pour une cinquième année consécutive, l'application de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, les bonis au rendement des cadres et des cadres juridiques accordés en 2013-2014, pour la période d'évaluation du rendement allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, ont été suspendus.

LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le Ministère doit faire état des résultats obtenus à l'égard d'actions figurant à l'annexe du document d'accompagnement intitulé *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires*.

1. Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (Objectif 8.4 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

Voir l'objectif stratégique 4.1 à la section 2 du présent rapport (p. 10).

Voir l'action 17 à la section 5 du présent rapport (p. 54).

2. Poursuivre le soutien aux conseils régionaux de l'environnement (Objectif 8.5 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

Dans le cadre du Programme de soutien financier des CRE et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, les CRE et leur regroupement se sont partagé, en 2013-2014, 1 885 000 \$, soit 105 000 \$ versés à chacun des 16 CRE et 205 000 \$ versés au Regroupement.

3. Favoriser une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire afin de réduire les émissions de GES (Objectif 8.6 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

À la suite d'une entente survenue en 2012 entre le Ministère et l'organisme Vivre en ville, des monographies et études de cas ont été publiées et diffusées par l'entremise d'activités de formation, de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement, notamment autour des thèmes de l'aménagement de quartiers selon les principes du TOD (*Transit-oriented development*, soit le développement lié au transport collectif), des écoquartiers et de l'intermodalité comme solution de mobilité durable. Une nouvelle entente a été conclue en mars 2014 avec cet organisme pour la poursuite de cette initiative, qui s'articule particulièrement sur la requalification, la densification et la consolidation des milieux urbains en réponse à divers enjeux, dont celui de la réduction des émissions de GES.

Le MDDEFP a entrepris, avec le MAMROT, des travaux en vue d'élaborer un programme destiné aux municipalités et visant la conception de milieux de vie écoresponsables, où l'aménagement sera planifié de telle sorte que les déplacements en transports alternatifs y soient priorités.

Deux programmes découlant de la priorité 13 du PACC 2013-2020, *Promouvoir le transport collectif et alternatif en améliorant l'offre, en développant les infrastructures et en facilitant les choix durables*, ont été lancés, soit le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif et le Programme Véloce II (volet 1 – Développement des transports actifs dans les périmètres urbains).

Le MDDEFP collabore avec le MAMROT au renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire concernant le développement durable des milieux de vie. Ces orientations visent entre autres à réduire les émissions de GES par une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire.

4. Poursuivre la mise en œuvre du programme Climat municipalités (Objectif 8.7 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

Le programme Climat municipalités, issu du PACC 2006-2012, s'adressait à tous les organismes municipaux qui désiraient s'engager dans la lutte contre les changements climatiques. Ce programme a été lancé en 2009 et a pris fin en décembre 2012.

En date du 31 mars 2014, le MDDEFP avait reçu 232 inventaires, 165 plans d'action et 3 plans d'adaptation. Les résultats du programme ont aussi permis de tracer un portrait des émissions de GES pour les principaux créneaux d'émission dans le secteur municipal. La mise en œuvre du programme Climat municipalités s'est donc poursuivie en 2013-2014 par l'analyse des inventaires et de plans d'action réalisés par les municipalités participantes.

5. Reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol (Objectif 8.8 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

Le programme ClimatSol, doté d'une enveloppe initiale de 50 millions de dollars, devait prendre fin le 31 mars 2010. En juillet 2010, il a été prolongé jusqu'au 31 mars 2015. Ce programme est maintenant doté d'une enveloppe budgétaire globale de 60 millions de dollars sur huit ans, soit 25 millions pour la Ville de Montréal, 15 millions pour la Ville de Québec et 20 millions pour les autres municipalités du Québec.

En 2013-2014, 37 nouvelles demandes ont été reçues et 21 dossiers ont été admis. Ces 21 projets totalisent une aide financière de 4 680 534 \$. La Ville de Montréal a utilisé 13,5 millions de dollars sur les 25 millions consentis. La Ville de Québec a utilisé 4,1 millions. De plus, 16,9 millions ont été utilisés par les autres municipalités sur l'enveloppe de 20 millions. Il est à noter que l'aide accordée est bonifiée de 1 % et que ce pourcentage est puisé à même les enveloppes pour couvrir une partie des frais de gestion du programme par les villes.

6. Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air (Objectif 8.9 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

Voir l'objectif stratégique 2.4 à la section 2 du présent rapport (p. 9).

7. Renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air (Objectif 8.10 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

Le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère a été modifié en décembre 2013 afin d'apporter des précisions quant à l'information devant être déclarée annuellement et de modifier légèrement certains protocoles de calcul des émissions de gaz à effet de serre. Ceci permet de mieux cerner qui doit être visé par ce règlement et quelle information doit être déclarée.

Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère a été modifié en juin 2013 pour ajuster les dispositions pénales et ajouter des SAP. La modification apporte une hausse de tous les montants maximaux des amendes, un ajustement de tous les montants minimaux et, pour certaines infractions considérées comme étant plus graves, des peines d'emprisonnement. Le RAA a également été modifié en décembre 2013 pour ajuster les normes applicables à certains procédés des alumineries et certaines normes de qualité de l'atmosphère.

8. Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (Objectif 8.12 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

Voir l'objectif stratégique 4.4 à la section 2 du présent rapport (p. 11).

Voir l'action 13 à la section 5 du présent rapport (p. 52).

9. Créer de nouveaux parcs nationaux (Objectif 9.41 de l'OVT)

Résultats 2013-2014

Voir l'objectif stratégique 3.1 à la section 2 du présent rapport (p. 9).

Voir l'action 21 à la section 5 du présent rapport (p. 56).

LES STANDARDS GOUVERNEMENTAUX SUR L'ACCESSIBILITÉ WEB

Le Ministère doit présenter annuellement, dans son rapport annuel de gestion, un rapport sur le suivi de l'application des standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor en 2011, soit :

- Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01);
- Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02);
- Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03).

Le Ministère souscrit à l'objectif poursuivi au regard des trois standards gouvernementaux d'accessibilité du Web. Les versions actuelles de ses sites respectent les exigences minimales du standard sur l'accessibilité d'un site Web. Les travaux en cours visant la refonte du site Web ministériel prévoient l'application intégrale des normes d'accessibilité. Un comité ministériel sur l'accessibilité Web a produit un plan d'action pour déterminer les corrections nécessaires à apporter dans les processus actuels de diffusion des contenus afin de respecter les standards gouvernementaux d'accessibilité du Web.

Par ailleurs, en 2013-2014, neuf activités de formation sur l'accessibilité Web ont été données aux employés de la Direction des communications, de la Direction du suivi de l'état de l'environnement et de la Direction des technologies de l'information. Des guides et des documents de référence ont été mis à la disposition des employés pour appuyer cette démarche.



5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006 confère des obligations au Ministère, dont celle qui consiste à adopter un plan de développement durable et à en rendre compte annuellement. Cette section présente les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2015 ainsi que le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015

Conformément à une décision gouvernementale, l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été reporté jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, une partie importante du Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Ministère est prolongée jusqu'en mars 2015. Des bonifications au PADD 2008-2013 ont été apportées en date du 1^{er} avril 2013 et le plan d'action a été renommé PADD 2008-2015.

En 2013-2014, le Ministère a continué la mise en œuvre du PADD 2008-2015. Les résultats de la sixième année de mise en œuvre de ses actions sont présentés ci-après.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel « A »

Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 1

Proposer des outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets à cet égard.

Gestes

1. Développer et promouvoir des outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les décisions des organisations publiques.
2. Développer et promouvoir des outils et des grilles d'analyse et d'aide à la décision adaptés à la démarche de développement durable (p. ex., des activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance de la démarche).
3. Actualiser les directives sectorielles dans l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, dans un contexte de prise en compte des principes de développement durable. (Terminé en 2011-2012)

Cibles et indicateurs

Proposer trois outils pour faciliter la démarche de développement durable et l'analyse de projets par les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Cible : 40 % des intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable devront avoir utilisé formellement les trois outils.

Résultats 2013-2014

Depuis 2008, les trois outils développés, soit le *Guide pour l'élaboration d'un plan d'action de développement durable*, le *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable* et le *Guide pour un financement responsable*, ont été diffusés auprès de la totalité des intervenants du réseau des officiers de développement durable dans les MO qui en ont pris connaissance. Ils ont été utilisés respectivement par les organisations dans une proportion de 100 %, 82 % et 17 %. Dix-neuf organisations sur 119 ont utilisé les trois outils depuis 2008, ce qui représente 16 % du nombre des MO. Un total de 98 organisations sur 119 ont utilisé au moins deux des outils proposés. De nouveaux outils ont été élaborés et d'autres précisés au cours de l'année. Des formations et des accompagnements, notamment sur les principes de développement durable, ont été dispensés (Geste 1).

Action 2

Assurer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de concertation gouvernementaux de la démarche de développement durable.

Gestes

4. Mettre en place des mécanismes de concertation et le partage d'expertises et d'expériences entre les ministères et organismes.
5. Animer le Comité interministériel du développement durable.

Cibles et indicateurs

Taux de ministères et organismes participant aux mécanismes (dont les activités incontournables).

Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de cinq employés.

Résultats 2013-2014

Durant la période 2008-2014, 100 % des MO ont participé à l'un ou l'autre des mécanismes de concertation mis en place (Geste 4). L'enrichissement de l'Extranet développement durable s'est poursuivi avec la mise à jour des tableaux des formations et des outils offerts aux MO, en plus d'une nouvelle page d'actualités et d'un coffre à outils pour la gestion environnementale (Geste 4). Trois rencontres du CIDD ont été tenues les 24 mai 2013, 24 octobre 2013 et 17 janvier 2014 (Geste 5). Ces rencontres ont notamment permis de réfléchir et d'échanger sur les orientations et les objectifs potentiels à proposer pour la stratégie révisée 2015-2020.

Objectif organisationnel « B »

Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.

Action 3

Coordonner les activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable dans l'administration publique (modifiée).

Gestes

6. Proposer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation de catégories ciblées de personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable (CIDD).
7. Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du MDDEFP à la démarche de développement durable.
8. Instaurer des pratiques destinées à permettre aux futurs employés retraités du MDDEFP de léguer leurs connaissances et leurs expertises tacites et organisationnelles.
9. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel de l'administration publique.

Cibles et indicateurs

Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable.

Cibles : Avoir sensibilisé 80 % du personnel du Ministère d'ici 2011. Que 50 % du personnel ciblé du Ministère ait suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013.

Résultats 2013-2014

Plusieurs activités ont été offertes aux MO dans le cadre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable, dont des formations sur la prise en compte des principes de développement durable et l'accompagnement des nouveaux officiers de développement durable (Geste 7). La formation sur la prise en compte des principes de développement durable s'est poursuivie au Ministère. Le nombre de personnes formées atteint maintenant 331, soit 66,5 % des 498 personnes désignées (Geste 6).

Action 4

Coordonner un plan de communication et d'information du public sur la démarche de développement durable.

Gestes

10. Proposer et mettre en œuvre un plan de communication, dont des outils d'information et de sensibilisation du public et des intervenants québécois, sur la démarche de développement durable (CIDD).
11. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable au sein de la population.

Cibles et indicateurs

Taux de pénétration (taux de notoriété) de la Loi sur le développement durable au sein de la population.

Cible : 25 % de la population.

Résultats 2013-2014

La cible de 25 % visant la connaissance de la définition de l'expression « développement durable » au sein de la population a été atteinte en 2011-2012 (Geste 11). La mise en œuvre du Plan de communication publique sur la démarche de développement durable, adopté en 2008, se poursuit. Des activités et des outils de communication publique sur le développement durable ont été élaborés ou coordonnés par le Ministère, notamment des conférences, des bulletins électroniques et des fiches techniques accessibles à tous pour des pratiques écoresponsables. Le Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable et le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 ont également été produits, adoptés, diffusés et rendus disponibles sur le site Web du Ministère (Geste 10).

Objectif gouvernemental 2

Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif organisationnel « C »

Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi de la démarche gouvernementale et de la démarche québécoise de développement durable.

Action 5

Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la Stratégie gouvernementale.

Gestes

12. Former et accompagner les ministères et les organismes à l'utilisation du *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.
13. Développer, mettre en place et utiliser un mécanisme de suivi et de mesure des activités de mise en œuvre, des résultats de la Stratégie et de ses objectifs par les ministères et organismes.
14. Coordonner la révision gouvernementale de la Stratégie, dont la production d'un état de situation du développement durable au Québec.

Cibles et indicateurs

Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels.

Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de cinq employés.

Résultats 2013-2014

Lors de la collecte des indicateurs annuels de performance administrative pour la période 2012-2013, 118 des 119 MO visés ont indiqué avoir publié une section distincte traitant de leur bilan de développement durable, ce qui représente un taux de plus de 99 % (Geste 13). Le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été adopté par le Conseil des ministres le 29 janvier 2014 et déposé à l'Assemblée nationale le 19 février 2014 (Geste 13). Les travaux d'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 se poursuivent. Au cours de l'exercice 2013-2014, huit orientations ont été retenues. Un groupe de travail interministériel, un groupe spécial de gestionnaires, le CIDD et le Comité directeur du développement durable ont été consultés à plusieurs reprises sur les orientations, objectifs et résultats recherchés et des séances de travail avec les principaux ministères interpellés ont été tenues (Geste 14). Une séance d'échange a également été tenue avec des représentants d'organisations de la société civile et d'organismes sur la pertinence et la portée d'une proposition d'orientations de la Stratégie 2015-2020. Enfin, un comité avisier a été constitué afin de collaborer à la production de l'état de situation du développement durable au Québec (Geste 14).

Objectif gouvernemental 4
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel « D »
Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 6
Adopter une approche basée sur le risque environnemental dans les secteurs de l'analyse environnementale.

Gestes

- 15. a. Produire un document d'orientation de l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans l'analyse des projets soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation (ajouté).
- b. Identifier les types de projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental.
- 16. Définir les adaptations requises au processus d'analyse (modifié).

Cibles et indicateurs

Types de projets identifiés pour lesquels l'analyse pourrait être modulée en fonction du risque environnemental.

Cibles : Document d'orientation de l'application de l'approche basée sur le risque environnemental à l'analyse d'ici 2015 (ajoutée). Types de projets identifiés d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2013-2014

Une réflexion concernant l'application de l'approche basée sur le risque environnemental est actuellement en cours (Geste 15a). Un total de neuf activités à faible risque et cinq activités à risque négligeable ont été identifiées pour lesquelles les modalités de traitement restent à définir (Geste 15b).

Action 7
Adopter une approche basée sur le risque environnemental pour optimiser l'effort de contrôle environnemental.

Gestes

- 17. Mettre en œuvre des programmes d'inspection des lieux d'enfouissement (sanitaire, technique, de débris de construction et de démolition) ainsi que des dépôts de matériaux secs basés sur le niveau de risque environnemental. (Terminé en 2008-2009)
- 18. Évaluer l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans d'autres secteurs. (Terminé en 2010-2011)
- 19. Mettre en œuvre d'autres programmes d'inspection basés sur le risque environnemental.

Cibles et indicateurs

Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental mis en œuvre par le Centre de contrôle environnemental du Québec.

Cible : Six nouveaux programmes de contrôle d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2013-2014

Cinq nouveaux programmes d'inspection ont été mis en œuvre en 2013-2014 et ont permis la réalisation de 1 962 inspections (Geste 19).

Action 8

Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement.

Gestes

20. Proposer pour adoption un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. (Terminé en 2008-2009)
21. Proposer et mettre en œuvre un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs afin d'obliger la récupération et la mise en valeur des produits en fin de vie utile (produits électroniques, piles, lampes fluorescentes, etc.). (Terminé en 2011-2012)
22. Instaurer un régime d'autorisation renouvelable pour les projets de captage d'eau souterraine et de surface.
23. Adapter le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées aux nouvelles réalités environnementales.
24. Revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour faciliter son application (impact sur les tiers) et revoir les mécanismes de consultation.
25. Proposer, pour adoption, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques. (Terminé en 2009-2010)

Cibles et indicateurs

Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable.

Cible : Prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de six lois et règlements d'ici mars 2015 (modifiée).

Résultats 2013-2014

Des six lois et règlements indiqués initialement dans la cible, trois ont été adoptés (Gestes 20, 21 et 25). Parmi les trois autres, un est en cours de finalisation en vue d'être soumis pour édicition au Conseil des ministres (Geste 22) et un autre a fait l'objet d'un projet de modification prépublié en février 2014 et est en cours de refonte (Geste 23). Quant à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (Geste 24), les travaux de révision se sont poursuivis jusqu'en juin 2013. En octobre 2013, le dossier a évolué vers un projet de stratégie de conservation de la diversité biologique. Un processus de prise en compte des principes de développement durable a été appliqué pour deux de ces lois et règlements (Gestes 21 et 24). Cet exercice d'analyse a également été appliqué dans l'élaboration de neuf autres lois et règlements, permettant de porter à 19 le nombre d'interventions réglementaires et législatives ayant tenu compte des principes de développement durable.

Objectif gouvernemental 5
Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »
Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 9b
Débuter la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Gestes

- 26. b. Débuter la mise en œuvre des actions prévues au PACC 2013-2020 qui sont sous la responsabilité du MDDEFP (programme Climat-Municipalités 2, surveillance et acquisition de connaissances sur le climat, la qualité de l'air et les précipitations, instauration du SPEDE, etc.).
- 27. b. Coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au PACC 2013-2020 qui sont sous la responsabilité d'autres ministères et organismes (MRN, MTQ, MAPAQ, MSSS, MSP, MFE, RBQ, MESRST, CSPQ, SCT, MAMROT).

Cibles et indicateurs

Pourcentage des actions prévues au PACC 2013-2020 ayant été amorcées.

Cible : Avoir amorcé au moins 50 % des actions prévues.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année financière 2013-2014, 40 % des actions prévues au PACC 2013-2020 pour l'ensemble des MO ont été amorcées. Dix-huit actions sous la responsabilité du MDDEFP ont été entreprises. Le Comité exécutif et le Comité interministériel du PACC 2013-2020 ont respectivement tenu une rencontre de concertation et de coordination sur le PACC.

Action 10
Développer et soutenir des mécanismes d'aide à la décision et d'avertissement des populations à risque pour des situations environnementales particulières.

Gestes

- 28. Développer en partenariat des indices informatifs (qualité de l'air/risques associés à des polluants ou à des contaminants, dont les pesticides) (MSSS, INSPQ, MAPAQ).
- 29. Diffuser l'information sur les urgences environnementales (registre).

Cibles et indicateurs

Nombre de mécanismes produits en vue d'informer les populations à risque et taux de diffusion dans les délais prévus.

Cible : 100 % des mécanismes (indices) produits et diffusés dans les délais prévus.

Résultats 2013-2014

Depuis 2008, la transmission de données relatives à la qualité de l'air et au climat est effectuée conformément au protocole d'entente signé par les partenaires (MDDEFP, MSSS et INSPQ) (Geste 28). Les indicateurs de risques pour le secteur agricole ont été publiés dans le bilan des ventes de pesticides pour 2010 et les indicateurs de risques associés au secteur des golfs ont été publiés dans le bilan des plans de réduction des pesticides sur les terrains de golf au Québec pour 2009-2011 (Geste 28). La diffusion du registre sur les urgences environnementales s'est poursuivie. Tous les mécanismes prévus initialement ont été produits et ils sont diffusés selon les échéanciers de travail établis (Geste 29).

Action 11

Coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert.

Gestes

30. Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert (MAMROT, MAPAQ, MSSS, MFE – Mission Économie, MRN, MTQ, MSP, Secrétariat à la communication gouvernementale, Services Québec).

Cibles et indicateurs

Nombre et taux des actions prévues au plan d'action sur les algues bleu-vert mises en place dans les délais prévus.

Cible : 100 % des actions réalisées dans les délais prévus.

Résultats 2013-2014

Au 31 mars 2014, 100 % des actions prévues au plan d'intervention étaient entreprises, dont 71 % étaient réalisées (Geste 30).

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel « F »

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.

Action 12

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

Gestes

31. Mettre en œuvre un système de gestion environnementale au MDDEFP, notamment en priorisant l'utilisation de la visioconférence, les mesures pour interdire les bouteilles d'eau commerciales dans les salles de réunion et la sensibilisation du personnel à l'écoconduite et à l'utilisation écoresponsable des transports.
32. Proposer et promouvoir auprès des ministères et organismes un cadre et un système de gestion environnementale et les accompagner dans leur démarche d'adoption et de mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.
33. Évaluer les façons d'introduire ou de prendre en compte la pensée du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables.
34. Coordonner, conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor, l'élaboration et la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.
35. Mettre en place et coordonner les travaux des intervenants gouvernementaux qui peuvent influencer rapidement l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (CSPQ, MFE – Mission Économie, SCT) et les travaux des responsables de la mise en œuvre des politiques et des objectifs nationaux énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable (RECYC-QUÉBEC, BEIE, SIQ, CSPQ).
36. Promouvoir l'adoption d'activités de gestion environnementale par les laboratoires gouvernementaux et privés (SIQ, RECYC QUÉBEC). (Terminé)

Cibles et indicateurs

État d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Cibles : Avoir adopté un système de gestion environnementale. Sept mesures ou activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale⁴ (modifiée). Sept pratiques d'acquisition écoresponsables⁵ (modifiée).

Résultats 2013-2014

Le système de gestion environnementale du Ministère a été adopté en septembre 2009 et la mise en œuvre se poursuit. En 2013-2014, le Ministère a réalisé les neuf mesures recommandées pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux en matière de gestion environnementale et mis en œuvre les huit pratiques d'acquisition écoresponsables recommandées (Geste 31). De l'accompagnement a été offert auprès des MO dans l'adoption et la mise en œuvre de leur cadre ou système de gestion environnementale. Notamment, une présentation sur les nouvelles fiches techniques en gestion environnementale et acquisitions écoresponsables et une formation aux officiers en développement durable ont été offertes (Geste 32). Une séance d'information à l'intention des MO, portant sur les acquisitions écoresponsables et incluant le concept de cycle de vie, a été conçue et donnée une première fois en mars 2014 (Geste 33). Le *Guide pour développer des pratiques d'acquisition écoresponsables dans les organisations publiques québécoises*, réalisé conjointement par le MDDEFP et le SCT, a été diffusé (Geste 34). Le Ministère a collaboré aux travaux de divers intervenants et organismes visant à favoriser l'adoption de pratiques de gestion écoresponsables (Geste 35).

.....

- 4 Ceci fait référence à la question 8 des indicateurs annuels de performance administrative de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.
- 5 Ceci fait référence à la question 9 des indicateurs annuels de performance administrative de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif gouvernemental 8

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel « G »

Valoriser la biomasse de matières résiduelles en de la bioénergie.

Action 13

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie (modifiée : voir l'action 29).

Gestes

37. Mettre en place un programme de biométhanisation dans les municipalités par l'implantation de digesteurs anaérobie. (Terminé en 2009-2010)

Cibles et indicateurs

Pourcentage du volume de matières résiduelles organiques valorisées dans les filières de production de bioénergies, dont la biométhanisation.

Cible : Réduction du pourcentage du volume de matières résiduelles organiques enfouies (cible qui sera précisée dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).

Résultats 2013-2014

Action modifiée; voir l'action 29.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel « H »

Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.

Action 14

Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.

Gestes

38. Élaborer et offrir des sessions de formation et des activités de soutien professionnel aux ministères et aux organismes sur l'application de l'écoconditionnalité.

39. Produire en collaboration et promouvoir un guide sur le financement écoresponsable.

Cibles et indicateurs

Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés.

Cible : 75 % des ministères et des organismes concernés.

Résultats 2013-2014

Tous les MO ont reçu de l'information spécifique relative à l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale en 2010-2011 par l'intermédiaire du suivi d'un indicateur de collecte de données (Geste 38). Le projet de production du guide de référence *L'écoconditionnalité dans les programmes d'aide gouvernementaux* s'est poursuivi (Geste 39).

Action 15

Collaborer avec le MAPAQ et La Financière agricole du Québec à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles.

Gestes

40. Collaborer à l'introduction et à l'opérationnalisation de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien agricoles (MAPAQ, La Financière agricole du Québec).

Cibles et indicateurs

Taux et nombre de mesures d'écoconditionnalité prévues au plan gouvernemental et mises en place (dispositions réglementaires ou pratiques visées).

Cible : 100 % des mesures ont bénéficié de la collaboration du MDDEFP.

Résultats 2013-2014

Les mesures envisagées à La Financière agricole du Québec et au MAPAQ ont bénéficié de la collaboration du Ministère dans une proportion de 100 %. Le Ministère a reçu près de 20 000 bilans de phosphore en 2013. Une liste des bilans non conformes a été transmise à La Financière agricole du Québec et au MAPAQ en vue de l'application de l'écoconditionnalité dans leurs programmes.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel « I »

Accompagner les intervenants parapublics et non gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 16

Mettre en œuvre les actions des plans d'action gouvernementaux pour l'accompagnement-conseil des acteurs (milieu municipal, réseau des établissements scolaires, réseau des établissements de la santé et des services sociaux, entreprises) qui soutiennent le dynamisme territorial.

Gestes

41. Convenir avec les ministères concernés de deux nouveaux plans d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent les organismes municipaux (TACOM) et les entreprises du secteur privé (TACEP). Participer à leur mise en place et fournir, dans le cadre de ses responsabilités propres, un accompagnement-conseil dans l'élaboration des démarches de développement durable.
42. Assurer la diffusion, dans les 24 mois suivant l'adoption de la Stratégie gouvernementale, d'un premier bilan des données transmises sur une base volontaire de la contribution des organismes et établissements municipaux, des réseaux publics et des entreprises aux objectifs de développement durable.

Cibles et indicateurs

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère.

Cible : Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2013-2014

Le Ministère a contribué à la mise en œuvre de toutes les actions qui le concernaient dans la réalisation des plans d'action pour l'accompagnement-conseil territorial en 2013-2014. Le nombre d'actions mises en œuvre en 2013-2014 auxquelles le Ministère a collaboré est de six sur six pour l'accompagnement des entreprises privées et de six sur six pour l'accompagnement du milieu municipal (Geste 41). Les activités de la TACOM en 2013-2014 ont notamment permis la réalisation et la mise à jour d'outils d'information visant à accompagner les organismes municipaux dans leur démarche de développement durable. La TACEP a réalisé un sondage permettant d'étudier l'adoption de pratiques de développement durable par les entreprises québécoises. Elle a également contribué à la diffusion d'outils en développement durable à l'intention des entreprises et a favorisé le partage d'expériences entre ses membres par l'entremise d'un atelier de réflexion (Geste 41). Les sommaires des portraits du développement durable dans les secteurs parapublics et non gouvernementaux ont été publiés dans le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (Geste 42).

Objectif organisationnel « J »

Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.

Action 17

Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du Québec méridional. (Terminée)

Gestes

43. Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance de protéger l'eau en tant que ressource.
44. Consolider le soutien à la gestion de l'eau par bassin versant, notamment dans la production des plans directeurs de l'eau. (MAPAQ, SIQ, SAA, MRIFCE, MRN, MSP, MSSS [DSP], MFE – Mission Tourisme, MTQ, MAMROT)⁶. (Terminé en 2010-2011)
45. Procéder à un redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance. (Terminé en 2008-2009)
46. Renforcer le leadership et la concertation gouvernementale en gestion intégrée de l'eau.

Cibles et indicateurs

Pourcentage de la superficie du Québec méridional couverte par la gestion intégrée de l'eau (desservie par des organismes de bassins versants).

Cible : 100 %.

Résultats 2013-2014

La superficie du Québec méridional est desservie à 100 % par les organismes de bassin versant visant à assurer une gestion intégrée de l'eau. La sensibilisation à l'importance de protéger l'eau s'est poursuivie, notamment par la mise à jour périodique des renseignements sur les algues bleu-vert et les plans d'eau ainsi que par la mise en ligne d'une capsule et d'un microsite informatifs sur ces thématiques (Geste 43). De nouvelles ententes de contribution financière ont été signées avec les 40 organismes de bassin versant ainsi qu'avec le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. Les versions préliminaires de 29 plans directeurs de l'eau de deuxième génération sur un total de 40 ont été déposées (Geste 44). Enfin, le Comité interministériel de la gestion intégrée de l'eau a poursuivi ses rencontres (Geste 46).

6 Dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'alors a procédé en 2009 à un redécoupage du territoire québécois en 40 zones de gestion intégrée de l'eau.

Action 18

Faire participer les communautés locales, régionales et autochtones aux processus d'établissement et de gestion du réseau d'aires protégées.

Gestes

47. Améliorer le processus de consultation et favoriser une meilleure participation à la gestion des aires protégées par une implication des conférences régionales des élus, des communautés autochtones et des organismes de conservation (MRN, SAA, MAMROT).
48. Développer des mécanismes d'implication des communautés locales, régionales et autochtones pour favoriser leur contribution à la gestion des aires protégées.

Cibles et indicateurs

Taux des projets finaux ayant été ajustés pour donner suite à au moins une des préoccupations exprimées par les communautés autochtones.

Cible : 100 % des projets finaux.

Résultats 2013-2014

Un processus de consultation favorisant la participation des acteurs régionaux et des communautés autochtones a été mis en place dans le cadre des travaux visant l'atteinte de la cible de 12 % d'aires protégées sur le territoire du Québec en 2015 (Geste 47). Le Ministère travaille en collaboration avec les parties prenantes afin de répondre aux préoccupations et demandes exprimées lors des activités de consultation (Geste 48). Notamment, une proposition gouvernementale visant à répondre aux demandes formulées par les Cris a été déposée pour le territoire Eeyou Istchee Baie-James et un groupe de travail auquel participent les Inuits a amorcé ses travaux sur la base des résultats des consultations au Nunavik.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel « K »

Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.

Action 19

Exploiter le Cadre écologique de référence du Québec pour accroître son utilisation dans la démarche de développement durable, notamment pour l'aménagement du territoire.

Gestes

49. Assurer la pérennité du savoir écologique acquis au Québec en rendant accessibles les produits cartographiques et les bases de données sur les écosystèmes et dispenser de la formation.
50. Créer des plateformes de transfert de l'information écologique pour la prise de décisions destinées aux décideurs politiques et aux intervenants sur le territoire.

Cibles et indicateurs

Taux de chaque type d'expertises écologiques et de produits cartographiques rendus accessibles aux utilisateurs du Cadre écologique de référence.

Cibles : Répondre à 100 % des demandes de produits provenant du MDDEFP. Rendre accessibles 75 % des produits cartographiques du Cadre écologique aux utilisateurs externes.

Résultats 2013-2014

L'utilisation du CERQ dans la démarche de développement durable a atteint sa première cible en répondant à 100 % des 23 demandes formulées par des utilisateurs externes et cinq par des utilisateurs internes (Geste 49). Les produits cartographiques (version de diffusion) du CERQ sont accessibles à 80 % aux utilisateurs externes par voie électronique (Geste 50).

Action 20

Développer et mettre en œuvre le portail des connaissances sur l'eau.

Gestes

51. Procéder à la réalisation d'un dossier de présentation stratégique. (Terminé en 2010-2011)
52. Développer le portail des connaissances sur l'eau (modifié).
53. Mettre en ligne le portail des connaissances sur l'eau (modifié).

Cibles et indicateurs

État d'avancement du développement et de la mise en œuvre du portail des connaissances sur l'eau.

Cible : Avoir mis en ligne le portail des connaissances sur l'eau d'ici 2015 (modifiée).

Résultats 2013-2014

Le dossier de présentation stratégique réalisé par le Ministère a obtenu l'autorisation du Conseil du trésor en septembre 2011 (Geste 51). La plateforme informatique qui supportera le portail a été sélectionnée et acquise. La réalisation de l'architecture détaillée du portail est en cours. Enfin, une analyse préliminaire du volet géomatique a été amorcée (Gestes 52 et 53).

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel « L »

Contribuer à conserver la diversité biologique québécoise.

Action 21

Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.

Gestes

54. Élaborer et mettre en œuvre en partenariat quatre plans de sauvegarde de la biodiversité : aires protégées, espèces menacées ou vulnérables, espèces exotiques envahissantes et milieux humides.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le MDDEFP.

Cible : Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.

Résultats 2013-2014

Les *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique* ont été adoptées par le Conseil des ministres en juin 2013. Deux des quatre plans de sauvegarde de la biodiversité (les espèces menacées ou vulnérables et les espèces exotiques envahissantes), inclus dans le Cadre de conservation de la biodiversité, ont été actualisés afin d'y intégrer le volet faunique. Les quatre plans d'action ont été adoptés et sont en cours de mise en œuvre.

Objectif gouvernemental 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel « M »

Mobiliser des citoyens autour de projets concrets en faveur de leur communauté.

Action 22

Accroître l'implication volontaire des riverains dans la protection des écosystèmes lacustres.

Gestes

55. Soutenir les organisations de protection des lacs dans leur action pour contrer la dégradation des lacs et ses conséquences, dont les algues bleu-vert (MAMROT). (Terminé en 2009-2010)

56. Élargir l'accessibilité au réseau de surveillance volontaire des lacs. (Terminé en 2011-2012)

Cibles et indicateurs

Geste 55. Nombre d'ententes signées par les MRC ou villes admissibles au Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert.

Cible : 67 MRC ou villes hors MRC visées.

Geste 56. Nombre de lacs (représentés par des associations, des municipalités ou autres organisations) inscrits au programme de surveillance volontaire des lacs.

Cible : 700 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou autres.

Résultats 2013-2014

La cible de 700 lacs participants a été atteinte en 2012-2013. Les activités du Réseau de surveillance volontaire des lacs se poursuivent (Geste 56).

Objectif gouvernemental 25**Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.****Objectif organisationnel « N »**

Définir la vision du développement durable au Québec de façon concertée.

Action 23

Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.

Gestes

57. Élaborer, soumettre à la consultation publique et mettre en œuvre une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable. (Terminé en 2011-2012)
58. À l'occasion de la révision de la Stratégie gouvernementale, favoriser la tenue de séances d'échange pour discuter des orientations et des objectifs de la stratégie gouvernementale révisée et des ajustements nécessaires.

Cibles et indicateurs

Participation (nombre, types, etc.) aux occasions d'échange avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable.

Cible : Diversité croissante des moyens de consultation.

Résultats 2013-2014

Les fiches d'information relatives à la première liste des indicateurs de développement durable sont diffusées et mises à jour en continu sur le site de l'Institut de la statistique du Québec (Geste 57). Le Ministère a tenu une rencontre de la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable afin de poursuivre la réflexion et l'analyse concernant l'utilisation de tels indicateurs. Un comité de lecture composé de représentants de cinq ministères et organismes a été constitué pour alimenter la rédaction du Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le projet de rapport a également été soumis à différents moments aux ministères et organismes pour consultation et bonification. Tous les ministères ont été sollicités (Geste 58).

Agenda 21 de la culture du Québec**Objectif gouvernemental 18****Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.****Action 24**

Mieux documenter et accroître la mise en valeur des savoir-faire et des pratiques reflétant l'identité régionale dans la création des aires protégées.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 15 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit : Valoriser la culture en tant que réservoir de pratiques, de savoir-faire et de traditions qui contribuent à protéger et à stimuler la diversité biologique et culturelle. Intégrer la réflexion sur le territoire et l'environnement à toute démarche culturelle.

Gestes

59. Intégrer et valoriser les aspects culturels liés à l'identité régionale dans la conception des plans de conservation lorsque les informations pertinentes sont disponibles et qu'elles peuvent s'arrimer avec les systèmes d'information en place (en collaboration, notamment, avec les organismes locaux et régionaux œuvrant dans le domaine du patrimoine culturel).

Cibles et indicateurs

Nombre et taux de plans de conservation ayant été conçus ou ajustés pour documenter et mettre en valeur les savoir-faire et les pratiques reflétant l'identité régionale lorsque ces informations sont disponibles et utilisables.

Cible : 100 % des plans de conservation concernés.

Résultats 2013-2014

Un volet patrimonial a été inclus dans l'expérimentation d'aires protégées polyvalentes dans deux réserves fauniques (Matane et Mastigouche).

Action 25

Accroître l'intégration des savoirs traditionnels et des usages autochtones dans la création des aires protégées.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 17 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit :

Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite. Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels et reconnaître l'importance du territoire dans la survie culturelle et identitaire autochtone.

Gestes

60. Intégrer le savoir traditionnel autochtone dans la création des plans de conservation lorsque les informations pertinentes sont disponibles et qu'elles peuvent s'arrimer avec les systèmes d'information en place.

61. Amorcer un projet pilote d'intégration des savoirs et des usages traditionnels autochtones en partenariat avec une communauté autochtone ciblée pour son intérêt à partager ce type d'information avec le Ministère.

Cibles et indicateurs

Nombre et taux de plans de conservation ayant été conçus ou ajustés pour documenter et intégrer le savoir et les usages traditionnels autochtones lorsque ces informations sont disponibles et utilisables.

Cible : 100 % des plans de conservation concernés.

Résultats 2013-2014

Des travaux ont débuté avec la communauté Essipit pour produire un plan de conservation qui inclura la prise en compte du savoir traditionnel autochtone.

Action 26

Accroître la protection des aspects culturels caractéristiques des territoires protégés, notamment par l'intégration des connaissances traditionnelles autochtones et non autochtones.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit : Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique.

Gestes

62. Élaborer des lignes directrices facilitant la transmission et l'interopérabilité des données relatives aux aspects culturels par le public et les partenaires concernés, par exemple les organismes locaux œuvrant dans le domaine de la culture et du patrimoine.
63. Offrir des ateliers sur les aspects culturels et le patrimoine, notamment aux membres du personnel du MDDEFP contribuant à la conception d'aires protégées.

Cibles et indicateurs

Nombre d'outils développés permettant de documenter les aspects culturels et le patrimoine relatifs aux aires protégées.

Cible : Avoir développé deux outils.

Résultats 2013-2014

Une enquête sociale a été réalisée dans un projet d'expérimentation d'aire protégée polyvalente, soit la réserve faunique de Matane (Geste 62). En novembre 2013, le MDDEFP a offert une journée de formation sur les aires protégées et l'intégration des aspects culturels dans les projets à l'intention du personnel du ministère de la Culture et des Communications (Geste 63).

Objectif gouvernemental 30

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

Action 27

Organiser des activités à caractère culturel à l'édifice Marie-Guyart dans le cadre des Journées de la culture.

Agenda 21 de la culture du Québec

Cette nouvelle action contribue à l'atteinte de l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit : Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Gestes

64. Mettre en valeur des réalisations et manifestations artistiques et culturelles québécoises à l'édifice Marie-Guyart, notamment en exposant les œuvres gagnantes d'un concours de photos auquel seront invités à participer les membres du MDDEFP.

Cibles et indicateurs

Nombre d'activités réalisées.

Cible : Avoir réalisé une activité en 2013 et une en 2014.

Résultats 2013-2014

Les employés du Ministère ont été invités à participer à un concours de photos à l'été 2013 sur le thème de la faune du Québec. Plus de 400 clichés ont été soumis, parmi lesquels 50 photos gagnantes ont été sélectionnées et exposées dans le hall d'entrée de l'édifice Marie-Guyart à l'occasion des Journées de la culture.

Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

Objectif gouvernemental 5
Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Action 28

Réaliser le programme ClimatSol et poser des interventions sur des terrains contaminés.

Gestes

65. Autoriser différents travaux de caractérisation, confinement et décontamination.

Cibles et indicateurs

Montant d'argent investi annuellement.

Nombre de dossiers en traitement.

Cible : Investir les 60 M\$ prévus au programme ClimatSol.

Résultats 2013-2014

Un montant de 4,7 millions de dollars a été investi dans le programme ClimatSol en 2013-2014, avec un total de 21 dossiers en traitement. L'investissement global depuis le début du programme s'élève à 37,6 millions de dollars.

Objectif gouvernemental 8
Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité) dans le bilan énergétique du Québec.

Action 29

Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie et du compost.

Gestes

66. Soutenir financièrement la réalisation d'installations de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Cibles et indicateurs

Capacité annuelle de traitement des matières résiduelles organiques des installations de biométhanisation et compostage financées par le gouvernement.

Cible : Financement d'installations afin que la capacité annuelle totale de traitement des matières résiduelles organiques des installations financées depuis le début du programme atteigne 1 million de tonnes au 31 mars 2015.

Résultats 2013-2014

Les prévisions de quantités de matières organiques traitées par les projets annoncés atteignent près d'un million de tonnes. Ainsi, puisque la capacité des installations est normalement plus élevée que la quantité prévue à traiter, l'objectif de financer des installations ayant une capacité annuelle de traitement d'un million de tonnes est atteint.

Objectif gouvernemental 18
Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
Action 30

Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée du Saint-Laurent par les tables de concertation régionales.

Gestes

67. Désigner les mandataires des tables de concertation en collaboration avec les instances municipales locales et régionales.
68. Soutenir financièrement et techniquement les tables de concertation régionales.

Cibles et indicateurs

Nombre de tables de concertation régionales mises en place.

Cible : Sept tables de concertation régionales mises en place d'ici 2015.

Résultats 2013-2014

Quatre tables de concertation régionales ont été officiellement désignées par le ministre. Un organisme mandataire a également été désigné par le ministre pour trois de ces tables (Geste 67). Des conventions de contribution financière ont été signées avec les trois mandataires des tables de concertation régionales désignées. Le financement accordé est de 125 000 \$ par année pendant cinq ans (Geste 68).

Objectif gouvernemental 22
Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
Action 31

Déployer au nord du Québec des services de proximité.

Gestes

69. Mettre en place des comités de travail sur des problématiques environnementales spécifiques au nord du Québec.
70. Ouvrir un nouveau point de service à Chapais. (Terminé en 2013-2014)
71. Opérationnaliser le pôle d'expertise nordique et minier.

Cibles et indicateurs

Nombre d'inspections réalisées à partir de ce point de service.

Nombre de demandes de documents officiels reçues.

Cible : Ouverture d'un nouveau point de service à Chapais. Déploiement du pôle d'expertise nordique et minier.

Résultats 2013-2014

Le pôle d'expertise nordique et minier a travaillé à l'avancement des travaux de divers comités, notamment celui sur le brûlage des déchets en milieu nordique et le groupe de travail pour la mise en œuvre des actions 25 et 37 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Geste 69). Un nouveau point de service a été inauguré officiellement à Chapais le 26 septembre 2013 (Geste 70). Depuis cette date, 38 inspections ont été réalisées à partir de ce nouveau point de service et 28 demandes de documents officiels ont été reçues. Le pôle d'expertise nordique et minier a tenu deux tables de coordination du nord et trois tables sectorielles minières depuis sa mise en service en 2012. Le pôle a aussi créé un programme de planification du contrôle spécifique au nord du 49^e parallèle qui concerne les campements industriels (Geste 71).

Action 32

Élaborer et mettre à jour des plans de gestion durable des espèces fauniques prélevées.

Gestes

72. Mettre à jour les connaissances sur les niveaux de populations et de récolte, la qualité des habitats ainsi que les clientèles de chasseurs, de piégeurs et de pêcheurs.

73. Identifier les facteurs ayant une incidence sur la dynamique des populations exploitées.

74. Adapter les règles d'exploitation et les niveaux de récolte.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans de gestion pour les espèces prélevées.

Cible : Élaboration et mise à jour de trois plans de gestion.

Résultats 2013-2014

Deux plans de gestion pour les espèces fauniques prélevées sont terminés, soit ceux concernant le touladi et le cerf de Virginie.

Action 33

Protéger les espèces fauniques menacées ou vulnérables.

Gestes

75. Réaliser des actions de rétablissement.

76. Réaliser des projets de recherche appliquée.

77. Mettre à jour les plans de rétablissement existants.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans mis en œuvre

Cible : Seize plans de rétablissement d'espèces fauniques menacées ou vulnérables mis en œuvre.

Résultats 2013-2014

Seize plans de rétablissement couvrant 22 espèces fauniques menacées ou vulnérables ont été mis en œuvre.

Action 34

Incorporer les besoins fauniques aux processus de gestion intégrée des ressources et du territoire et à l'approche d'aménagement écosystémique.

Gestes

78. Développer et transmettre les outils et les guides à l'attention des planificateurs et des partenaires fauniques.

79. Fournir les informations relatives à la conservation et à la mise en valeur de la faune.

Cibles et indicateurs

Nombre de plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Cible : 75 % des plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune, ou associés aux besoins des partenaires fauniques.

Résultats 2013-2014

La compilation des résultats pour cette action est prévue pour 2015.

Actions fauniques figurant au Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Action 5.5

Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte.

Cibles et indicateurs

Respect du taux de récolte planifié (cerfs de Virginie, originaux et ours noirs).

Cible : Ratio inférieur à 1

Résultats 2013-2014

Au cours de la saison 2013, la récolte d'ours noirs a représenté 70,0 % de la récolte potentielle établie à 6 236 ours et la récolte de cerfs de Virginie, 99,3 % du potentiel de récolte établi à 61 508 cerfs. Dans le cas de l'original, la récolte de 2013 s'élève à 28 141 animaux.

Action 5.9

Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique.

Cibles et indicateurs

Taux d'avancement de trois mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique.

Cible : Trois mesures principales.

Résultats 2013-2014

Le Plan d'action d'Hydro-Québec sur l'anguille d'Amérique 2009-2013 est considéré comme terminé depuis le 31 décembre 2013.

Action 1 : Programme de rachat de permis de pêche commerciale à l'anguille

Un premier programme de rachat de permis a été mis en œuvre en 2009-2010. À la suite de ce programme, il a été évalué que le taux d'exploitation de l'anguille dans le Saint-Laurent avait diminué de plus de 50 %. Un second programme de rachat a été mis en œuvre en 2012. Un troisième et dernier programme de rachat a été déployé au cours de l'année 2013. Les trois programmes ont coûté respectivement 1 235 717 \$, 200 277 \$ et 633 253 \$.

Action 2 : Programme d'ensemencement de jeunes anguilles (civelles)

Cette mesure a été abandonnée. Le programme de transfert de civelles, qui devait favoriser la réintroduction de l'anguille dans des habitats de production favorables, a été suspendu pour la durée du plan d'action en raison de préoccupations quant aux risques de contamination pathologique et génétique.

Action 3 : Programme de recherche et développement

Pour l'année financière 2013-2014, cinq projets ont été financés, pour un total de 45 360 \$.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'annexe du PADD 2008-2015 présente les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Toutes les recommandations du Vérificateur général du Québec formulées au Ministère proviennent du Commissaire au développement durable.

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le CDD.

Maintien de la biodiversité (rapport du CDD 2009-2010, chapitre 3)

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CDD a procédé au suivi des neuf recommandations formulées dans le chapitre 3 de son rapport 2009-2010, dont deux étaient entièrement mises en œuvre. L'application des autres recommandations se poursuit, notamment par la mise en place du Cadre de conservation de la biodiversité.

Recommandations et mesures prises

Orienter les prochains efforts en matière d'aires protégées vers les provinces naturelles du Québec sous-représentées.

La mise en œuvre du Plan d'action sur les aires protégées 2010-2015 a débuté dès l'adoption des orientations stratégiques en matière d'aires protégées en mai 2011 et se poursuivra jusqu'en 2015. Pour ce faire, le Ministère fait appel à la collaboration du milieu régional et il a développé un processus de participation de concert avec les CRE.

La mise en œuvre de cette recommandation est jugée satisfaisante par le CDD.

Développer des mécanismes permettant de recenser, de colliger et d'analyser les informations nécessaires au suivi des principales composantes de la biodiversité au Québec.

Deux des quatre plans d'action liés au Cadre de conservation de la biodiversité (espèces exotiques envahissantes et espèces menacées ou vulnérables) ont été ajustés afin d'y inclure les éléments fauniques. Les *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique*, adoptées par le Conseil des ministres en juin 2013, incluent deux orientations spécifiques à l'acquisition et à la diffusion de connaissances.

La mise en œuvre de cette recommandation est jugée satisfaisante par le CDD.

Suivre les travaux à l'égard de la valorisation des biens et services fournis par les écosystèmes afin de soutenir la prise de décision gouvernementale.

Deux études sur les biens et services écologiques impliquant la collaboration du Ministère ont débuté au cours de l'année 2011-2012. La première, portant sur les services rendus par les écosystèmes dans le sud du Québec, est terminée. Les résultats ont été publiés dans un rapport final en octobre 2013. La deuxième, portant sur la valeur des milieux humides et de leurs services écologiques dans le cadre du projet La Romaine, est en cours. Deux rapports intérimaires ont été transmis au Ministère en 2013, soit la *Cartographie des services écologiques des milieux humides de la Minganie* et la *Comptabilisation de la valeur économique des milieux humides en Minganie*.

Veiller à ce qu'une prochaine stratégie d'intervention ou une démarche de même nature en matière de biodiversité reflète clairement les priorités gouvernementales. Une telle stratégie doit :

- tenir compte de l'ensemble des principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux;
- comporter des objectifs significatifs permettant de répondre aux enjeux retenus;
- inclure des indicateurs de résultats significatifs, des cibles précises et des échéances.

Les *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique* ont été adoptées par le Conseil des ministres en juin 2013 afin de donner suite au Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique adopté à Nagoya, au Japon.

Également, une stratégie faunique est en cours d'élaboration et complétera la réponse du Ministère aux *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique*.

Renforcer la façon dont il remplit son rôle de coordination à l'égard de la biodiversité;

Mettre en place des mécanismes qui mèneront à une action significative et concertée des entités gouvernementales concernées par les enjeux déterminés en matière de biodiversité.

Le comité directeur de sous-ministres adjoints ou associés sur la diversité biologique, ayant pour mandat d'assurer la mise en œuvre des *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique*, a tenu sa première réunion le 28 février 2014.

Pour leurs parts, le comité bipartite Développement durable-Faune, le comité de coordination du Plan d'action Saint-Laurent et la Table de concertation sur la conservation ont poursuivi leurs travaux en lien avec la biodiversité.

Documenter le résultat de l'ensemble des travaux interministériels.

Les comités et la Table de concertation produisent des comptes rendus de leurs réunions.

Dans le cadre d'une prochaine stratégie d'intervention ou d'une démarche de même nature :

Revoir les mécanismes de suivi et de reddition de comptes afin de pouvoir évaluer, à partir d'informations fiables et en temps opportun, l'efficacité des interventions gouvernementales et le degré d'atteinte des objectifs;

Procéder à une évaluation périodique de l'effort gouvernemental en matière de biodiversité afin de mesurer les progrès réalisés par rapport aux enjeux pour le Québec et aux objectifs inclus dans la Convention sur la diversité biologique.

Le mécanisme de suivi des actions identifiées dans le Cadre ministériel de conservation de la biodiversité, associé au Plan stratégique du Ministère, a été révisé afin d'y inclure le volet faunique. La reddition de comptes est présentée à la section 2, sous l'orientation 3.

Application de la Loi sur le développement durable : 2009 (rapport du CDD 2009-2010, chapitre 4)

Le rapport 2009-2010 du CDD, publié le 28 avril 2010, s'adressait à huit MO, dont le Ministère à titre de coordonnateur. Dans cette vérification, le CDD a examiné la première liste d'indicateurs de développement durable et les plans d'action de développement durable produits par les MO.

Recommandations et mesures prises

Mieux organiser l'information découlant des exercices de concertation et de participation dans le cadre de l'application de la Loi sur le développement durable, afin d'en optimiser les retombées.

Le Comité interministériel du développement durable a tenu trois rencontres pour lesquelles des comptes rendus ont été produits par le Ministère. Également, le Ministère a préparé des comptes rendus pour chacune des réunions des tables de concertation et groupes de travail qu'il préside ou copréside, notamment le Groupe de travail interministériel sur la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable. La production de ces comptes rendus permet ainsi de mieux structurer l'information et de documenter les points de vue émis par les participants aux différentes rencontres.

Dans le cadre d'une prochaine révision des indicateurs de développement durable, bonifier la démarche, notamment à l'égard des aspects suivants :

- **la recherche d'un meilleur arrimage des indicateurs, d'une part, aux enjeux de la société et, d'autre part, aux objectifs de la Stratégie gouvernementale;**
- **la documentation du choix des indicateurs proposés en soumettant les différentes options étudiées.**

Le Ministère a entrepris avec plusieurs MO des travaux visant à établir les indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale révisée 2015-2020.

En collaboration avec la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable, le Ministère a entrepris l'examen du système d'indicateurs de développement durable en regard des études réalisées aux Nations Unies et à l'OCDE.

En collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, publier les résultats de la mise en œuvre du système d'information relatif aux indicateurs de développement durable, sur une base annuelle.

En collaboration avec l'ISQ, le Ministère a diffusé les résultats de chacun des indicateurs de développement durable sur le site WEB de l'ISQ pour l'année 2013.

Le 13 mai 2013, de concert avec l'ISQ, le Ministère a publié le Rapport sommaire d'activités 2012-2013 faisant état des travaux de développement, de production et de mise à jour des indicateurs de développement durable et des indicateurs de suivi de la Stratégie de développement durable 2008-2013.

En collaboration avec le comité interministériel du développement durable, le Ministère devrait :

- faire une analyse qualitative globale des plans d'action afin d'évaluer la pertinence et la suffisance des actions qu'ils contiennent par rapport à chacun des objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale;
- mettre en œuvre les mécanismes de coordination prévus pour favoriser la cohérence et la synergie des actions des entités et l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale.

Au début de 2014, le Ministère a déposé le Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2008-2013 à l'Assemblée nationale présentant une synthèse des actions réalisées par l'ensemble des MO.

Le Comité directeur du développement durable, composé de sept sous-ministres et présidé par le Ministère, a poursuivi ses activités au cours de l'exercice.

Les entités assujetties à la Loi sur le développement durable, dans le cadre d'une réévaluation ultérieure de leur plan d'action, devraient :

- privilégier les indicateurs portant sur les effets afin d'évaluer l'efficacité des actions;
- y joindre des cibles permettant une reddition de comptes annuelle de qualité.

Le Ministère appuiera les MO afin qu'ils privilégient des indicateurs d'effets lors de la production des nouveaux PADD élaborés dans le cadre de la future stratégie de développement durable.

Les entités assujetties à la Loi sur le développement durable, dans le cadre d'une réévaluation ultérieure de leur plan d'action, devraient :

- déterminer clairement les responsables de la mise en œuvre des actions pour accroître l'imputabilité;
- développer et mettre en œuvre des mécanismes de collaboration entre les entités afin de favoriser une plus grande efficacité, une cohérence et une synergie des actions.

Le MDDEFP a entrepris l'analyse des mécanismes utilisés pour favoriser une plus grande cohérence et synergie des actions menées par les MO. Il proposera dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 des mécanismes de collaboration supplémentaires à ceux déjà appliqués.

Le Ministère devrait :

- aider les entités à mieux comprendre la portée exacte des objectifs contenus dans la Stratégie gouvernementale;
- poursuivre le soutien aux entités de manière à ce qu'elles soient en mesure de prendre en compte les principes de la Loi sur le développement durable dans leurs principales activités.

Le Ministère a poursuivi la tenue de conférences et d'activités de promotion, de formation et d'information à l'intention des MO sur les composantes de la Stratégie de développement durable.

Gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste (rapport du CDD 2010-2011, chapitre 3)

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CDD a procédé au suivi des quatre recommandations formulées dans le chapitre 3 de son rapport 2010-2011, dont une a été mise en œuvre de façon satisfaisante et deux ont été jugées « sans objet » par le CDD compte tenu du moratoire imposé par le gouvernement et de la production des orientations gouvernementales en matière de gaz de schiste.

Recommandations et mesures prises

Poursuivre les travaux interministériels entrepris afin de mettre en place un cadre d'intervention gouvernementale efficace.

Le comité externe pour l'EES, composé de représentants du MDDEFP, du MRN et du MAMROT, a publié son rapport en février 2014. Un mandat d'enquête a été confié au BAPE afin qu'une consultation publique sur la filière du gaz de schiste soit effectuée. Les résultats de cette consultation publique alimenteront le cadre d'intervention gouvernemental.

Cette recommandation a été jugée « sans objet » par le CDD.

Travailler en collaboration pour déterminer les informations pertinentes et les outils nécessaires à la réalisation de leur mandat.

Un comité de coordination MDDEFP-MRN, en place depuis 2011, a tenu des rencontres de façon régulière afin, notamment, de suivre les plans, stratégies et programmes de chaque ministère et d'échanger de l'information sur l'analyse, l'autorisation et le contrôle des projets. Également, un processus formel de coordination concernant la délivrance des autorisations et la réalisation d'inspections par le MDDEFP et les avis de fermeture du MRN en vertu de l'article 164 de la Loi sur les mines a été mis en place.

Réaliser des inspections au moment opportun de façon à minimiser les risques pour l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des personnes.

Malgré le moratoire imposé par le gouvernement, le Ministère a poursuivi le programme de contrôle de l'industrie du gaz de schiste et du pétrole en réalisant plus de 50 inspections au cours de l'exercice 2013-2014.

Cette recommandation a été jugée « sans objet » par le CDD.

Obtenir les informations relatives à la caractérisation et à la disposition des eaux et des boues de forage et de fracturation afin d'assurer la santé de la population et la protection de l'environnement.

En conformité avec le Règlement sur la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forage et de fracturation de puits gaziers ou pétroliers, entré en vigueur le 10 juin 2011, les compagnies titulaires d'un certificat d'autorisation ont transmis au Ministère tous les renseignements relatifs aux eaux usées et aux boues de forage. À l'aide des renseignements reçus, le Ministère a publié sur son site Internet, en octobre 2013, une étude couvrant les années 2006 à 2010.

La mise en œuvre de cette recommandation est jugée satisfaisante par le CDD.

Mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel (rapport du CDD 2010-2011, chapitre 2)

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CDD a procédé au suivi des dix recommandations formulées dans le chapitre 2 de son rapport 2010-2011, dont cinq ont été mises en œuvre de façon satisfaisante.

Recommandations et mesures prises

Documenter adéquatement l'analyse des demandes de certificat d'autorisation par rapport à l'évaluation du respect des normes.

Un nouveau modèle de rapport d'analyse, permettant d'améliorer la manière de rendre compte de l'évaluation du respect des normes, est à l'essai. Les résultats de cet essai permettront de bonifier le rapport d'analyse à mettre en place.

Le Ministère a poursuivi la révision du *Guide sur les processus d'analyse et de contrôle* afin de préciser les procédures relatives au processus d'analyse conduisant à la délivrance des certificats d'autorisation et d'en assurer la mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette recommandation est jugée satisfaisante par le CDD.

Se doter des moyens permettant une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités projetées et de la capacité de support du milieu récepteur.

Le Ministère continue à intégrer la prise en compte de ces effets et la capacité de support du milieu récepteur dans l'élaboration des lois, règlements, directives et politiques. À titre d'exemple, en ce qui concerne la qualité de l'air ambiant, le Ministère exige qu'une modélisation de la dispersion atmosphérique soit réalisée à partir de l'état actuel des lieux. Les résultats de cette modélisation permettent de connaître les concentrations de contaminants qui seront présents dans l'air ambiant lorsque le projet aura été mis en œuvre. Le projet est jugé acceptable si le cumul des concentrations est inférieur aux normes et critères de la qualité de l'air prévus au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère et modifiés en 2013.

S'assurer du respect des conditions de délivrance des certificats d'autorisation, notamment en communiquant clairement aux responsables des inspections le degré de priorité, la nature et la périodicité des suivis nécessaires.

Le Ministère a mis à jour l'*Aide-mémoire pour la production d'un programme de vérification de conformité faisant partie intégrante d'un rapport d'analyse accompagnant la délivrance d'un certificat d'autorisation*. Le texte de ce document sera intégré au nouveau guide sur l'analyse. De plus, un document de travail sur les critères de priorisation des inspections de conformité a été rédigé. Les critères seront testés d'ici septembre 2014.

La mise en œuvre de cette recommandation est jugée satisfaisante par le CDD.

Se doter des moyens de détecter de manière plus efficace l'implantation de nouvelles entreprises ou les modifications aux procédés de fabrication d'entreprises existantes;

Structurer la planification de l'ensemble des activités d'inspection sur la base du risque global, qui considère à la fois les risques inhérents au secteur industriel, les risques environnementaux et les risques liés à la santé humaine;

Établir la priorité de traitement des plaintes selon le niveau de risque que représentent les activités en cause pour la santé humaine et l'environnement.

Le Ministère travaille à l'élaboration d'une approche générale basée sur les risques inhérents au secteur industriel, les risques environnementaux et les risques liés à la santé humaine pour guider la planification des activités d'inspection, notamment en établissant la part relative des efforts à investir dans les différentes activités de contrôle (traitement des plaintes, suivi des actes statutaires, suivi des

infractions, programmes de contrôle). De cette approche découleront les moyens et priorités d'inspection permettant de détecter l'implantation de nouvelles entreprises ou les modifications aux procédés de fabrication d'entreprises existantes.

Mesurer l'efficacité des inspections, notamment en fonction du taux de conformité.

En avril 2013, le Ministère a calculé les taux de conformité des lieux inspectés dans chacun des programmes de contrôle pour l'exercice 2012-2013. De plus, un indicateur relatif au délai entre la signification d'un avis de non-conformité et la date de correction du manquement a été développé et intégré dans le système d'aide à la gestion des opérations.

La mise en œuvre de cette recommandation est jugée satisfaisante par le CDD.

Mettre en œuvre des moyens efficaces pour obliger le retour à la conformité des contrevenants de manière diligente.

En juillet 2013, le Ministère a mis en place et publié sur son site Internet le Cadre général d'application des SAP, lequel définit les orientations et critères guidant l'application des SAP par les personnes désignées par le ministre.

La mise en œuvre de cette recommandation est jugée satisfaisante par le CDD.

Réévaluer et modifier les mécanismes actuels afin de rendre disponible de façon plus facile et rapide l'information nécessaire aux citoyens afin qu'ils puissent évaluer les risques environnementaux auxquels ils sont exposés, dans l'esprit de la Loi sur le développement durable.

Au cours de l'exercice, le Ministère a publié, sur son site Internet, des bilans annuels de conformité environnementale pour certains secteurs industriels :

- Secteur des pâtes et papiers – 2011;
- Effluents liquides du secteur des raffineries de pétrole – 2010;
- Effluents liquides du secteur minier – 2010.

Un registre des interventions d'Urgence-Environnement est en place sur le site Web du MDDEFP depuis 2008. Il en est de même d'un registre public des déclarations de culpabilité à des infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement et à ses règlements depuis le 4 novembre 2011 et d'un registre public des SAP depuis le 1^{er} février 2012.

S'assurer de la précision, de la fiabilité et de l'exhaustivité des données du système d'aide à la gestion des opérations.

En octobre 2013, le Ministère a diffusé aux utilisateurs du SAGO des consignes concernant le suivi des produits financiers (garanties, assurances, etc.). Vingt-et-une améliorations ont été apportées au SAGO afin de permettre la validation des données.

La mise en œuvre de cette recommandation est jugée satisfaisante par le CDD.

Application de la Loi sur le développement durable : 2011 (rapport du CDD 2011-2012, chapitre 3)

Le rapport 2011-2012 du CDD, publié le 2 mai 2012, s'adressait à cinq MO, dont le Ministère à titre de coordonnateur. La vérification portait sur la reddition de comptes effectuée par les MO sur leurs plans d'action de développement durable et celle effectuée par le Ministère sur la sensibilisation du personnel de l'Administration au développement durable.

Recommandations et mesures prises

Réévaluer le taux de sensibilisation des employés de l'administration publique en matière de développement durable sur des critères qui permettent d'apprécier dans quelle mesure ils ont une connaissance suffisante et une bonne compréhension :

- des enjeux liés au développement durable;
- de la démarche gouvernementale et de son degré d'avancement;
- de la contribution attendue d'eux à la mise en œuvre d'un développement durable.

Une première réflexion a été effectuée l'an dernier au Ministère sur la nature des questions qui serviront à mesurer le taux de sensibilisation des employés de l'administration publique.

Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (rapport du CDD 2011-2012, chapitre 2)

Le rapport 2011-2012 du CDD, publié le 2 mai 2012, présente les résultats de la vérification portant sur le processus d'élaboration, la reddition de comptes et la coordination pour la mise en œuvre par le Ministère du PACC 2006-2012.

Recommandations et mesures prises

Adopter une structure de gouvernance axée sur l'imputabilité, la reddition de comptes et la prise en charge complète des responsabilités dévolues à un coordonnateur, afin d'assurer la cohérence et la mise en œuvre efficace du prochain plan d'action sur les changements climatiques.

Un comité exécutif du PACC 2013-2020, composé de cinq sous-ministres, a été créé afin d'assurer une concertation interministérielle en ce qui concerne les grands enjeux en matière de changements climatiques et le PACC 2013-2020.

Un comité interministériel composé de neuf représentants de MO a été créé afin de collaborer au suivi de l'avancement et de la mise en œuvre du PACC 2013-2020, favoriser la concertation interministérielle et définir des orientations concernant l'action gouvernementale en matière de changements climatiques.

La question du suivi et de la reddition de comptes fait partie des enjeux couverts par les mandats de ces comités.

À l'automne 2012, le Ministère a créé le Bureau de projets en changements climatiques afin d'assurer le suivi du PACC 2013-2020 et la reddition de comptes connexe.

Évaluer sur la base de critères pertinents les mesures possibles pour le prochain plan d'action et documenter l'exercice.

La méthodologie d'analyse des différentes mesures proposées (critères utilisés) en vue de la révision du PACC 2013-2020 sera documentée ultérieurement.

Procéder à une analyse rigoureuse de la performance des mesures contenues dans le plan actuel afin d'alimenter la réflexion quant aux choix à faire dans le futur.

L'analyse globale du PACC 2006-2012 sera réalisée au cours de l'hiver 2015, lorsque les données requises seront disponibles, notamment l'inventaire québécois des émissions de GES en 2012.

Démontrer lors de l'élaboration du prochain plan que les principes de développement durable sont pris en compte.

L'analyse et la vérification du respect des principes de développement durable lors de la révision du PACC 2013-2020 seront réalisées ultérieurement.

L'analyse et la vérification du respect des principes de développement durable de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques ont été réalisées.

Bonifier le contenu du prochain plan d'action, notamment en incluant les éléments expliquant le choix des mesures (coûts estimés, bénéfiques anticipés) et en présentant les indicateurs de suivi et les cibles intermédiaires.

L'établissement de cibles intermédiaires (2017) de réduction de GES et d'indicateurs de suivi est en cours de réalisation.

S'assurer que des indicateurs sont établis pour suivre les progrès réalisés lors de la mise en œuvre du prochain plan.

Le Ministère a élaboré et diffusé un guide d'accompagnement à l'intention des MO traitant notamment :

- des indicateurs de suivi;
- des cadres normatifs;
- de la quantification des réductions d'émissions de GES;
- d'évaluation de programmes.

Également, le Ministère a intégré, dans les ententes administratives conclues avec les MO responsables de mesures du PACC 2013-2020, de nouvelles exigences relatives notamment au choix des indicateurs de suivi, à la quantification et à la vérification des réductions d'émissions de GES.

Fonder son suivi sur une information de gestion complète et fiable.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Ministère a revu et précisé les rôles et les responsabilités des ministères concernés par le PACC 2013-2020. Les modalités de fonctionnement liées au financement des actions ainsi que les exigences relatives au suivi et à la reddition de comptes afférents ont été révisées et accrues, avant d'être enchâssées dans les ententes administratives qui lient le Ministère à chacun de ses partenaires dans la mise en œuvre de ce plan.

Apporter avec diligence les ajustements nécessaires aux interventions, aux mesures et aux cibles.

Le Ministère a amorcé la mise en place d'un processus d'évaluation continue qui inclut les éléments suivants : suivis semestriels des résultats financiers et extrafinanciers, détermination des cibles intermédiaires et des indicateurs globaux du PACC 2013-2020 ainsi que le suivi afférent, production de bilans annuels, d'évaluations de mi-parcours et d'évaluation finale du PACC 2013-2020. Des demandes de correctifs sont adressées aux MO lors des suivis semestriels. Les ajustements effectués sont expliqués dans les bilans annuels.

Préparer une reddition de comptes qui permet d'apprécier l'atteinte des objectifs du plan d'action et qui présente notamment :

- les résultats atteints par rapport aux cibles établies;
- de l'information permettant d'apprécier le degré de précision et la fiabilité des données;
- la période sur laquelle porte le bilan;
- une information comparative.

Au cours de l'exercice, le Ministère a amorcé le développement d'un outil informatique pour le suivi du PACC 2013-2020. Une version pilote de cet outil a été rendue disponible dans un premier temps aux directions du Ministère concernées par le PACC 2006-2012. Le développement d'une version pour l'ensemble des ministères concernés par le PACC 2013-2020 est en cours.

Le Ministère a également révisé et bonifié les fiches de suivi relatives au PACC 2013-2020, ce qui se traduit par la précision de certains éléments et l'augmentation du nombre d'informations demandées aux ministères. Par ailleurs, la révision de ces fiches a également permis d'améliorer le processus de suivi en regroupant et simplifiant, notamment, certaines demandes d'information aux ministères. Afin de maximiser l'uniformité et la qualité des données transmises, les ministères ont été rencontrés avant le début de l'exercice de suivi.

Gouvernance de l'eau (rapport du CDD 2012-2013, chapitre 3)

Le rapport 2012-2013 du CDD, publié le 20 février 2013, s'adressant également au MAMROT, présente les résultats de la vérification portant sur le cadre de gestion, l'acquisition des connaissances, la coordination des interventions gouvernementales et l'utilisation de mécanismes de suivi et de reddition de comptes adéquats dans le domaine de l'eau.

Recommandations et mesures prises

Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion qui précise l'ensemble des orientations actuelles pour assurer la cohérence des interventions gouvernementales en matière de gestion de l'eau.

Depuis la publication du rapport du CDD, le Ministère a travaillé à la production du premier rapport quinquennal sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques, lequel alimentera la future stratégie ou politique sur l'eau.

Également, le Ministère a réalisé un premier inventaire des stratégies et politiques de l'eau dans diverses juridictions. Une analyse comparative des modes de gouvernance, du financement et du contenu stratégique est en cours. Cette analyse alimentera également la future stratégie ou politique sur l'eau.

Un comité directeur chargé de superviser la démarche et six comités thématiques chargés d'élaborer les orientations, les objectifs et les actions ont été formés. Un comité-conseil formé d'experts participe à la formulation des principes directeurs, énoncés de vision et enjeux prioritaires de la future stratégie ou politique sur l'eau.

Instaurer des mécanismes qui mèneront à des actions concrètes de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, notamment en effectuant un meilleur suivi des actions associées aux plans directeurs de l'eau qu'il a approuvés.

Le Ministère a publié un nouveau cadre de référence pour la gestion intégrée de la ressource en eau qui vise à favoriser une meilleure compréhension et une application plus uniforme des concepts de la GIRE. Il précise les pouvoirs du ministre prévus à l'article 14 de la Loi sur l'eau. De ce fait, il intègre les balises applicables au fonctionnement et au financement des organismes responsables de la mise en place de la GIRE.

Un groupe de travail interministériel a été mis en place afin de contribuer à la réalisation du nouveau guide d'élaboration des plans directeurs de l'eau. La nouvelle démarche d'encadrement de l'élaboration des PDE permettra notamment de faciliter le suivi des actions et la mise à jour des plans, d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation des PDE et de faciliter l'évaluation de la progression de la GIRE.

Le Ministère travaille à la simplification du processus afin de réduire la complexité de la procédure d'analyse en améliorant l'efficacité de certaines étapes administratives, tout en permettant l'intégration des commentaires des ministères dans le PDE avant le dépôt final au ministre.

Le Ministère a conclu de nouvelles conventions de financement avec chacun des 40 organismes de bassin versant exigeant un suivi plus rigoureux et systématique des mesures découlant de leur PDE.

Le Ministère a poursuivi l'analyse des rapports annuels des OBV qui doivent notamment rendre compte de la mise en œuvre des actions prévues dans le PDE. Les écarts entre les actions prévues et les actions réalisées feront l'objet d'un suivi approprié auprès des OBV concernés.

Consolider l'information et acquérir la connaissance permettant de déterminer les lacunes, les risques et les enjeux sous-jacents à la gouvernance de l'eau.

Depuis 2009, le gouvernement du Québec a subventionné 13 projets dans le cadre du PACES. Au terme des 13 projets, environ 77 % de la superficie du Québec méridional municipalisé aura été couvert. En 2013, les livrables (rapports, banque de données et produits cartographiques) des sept premiers projets ont été déposés au Ministère. D'une part, un navigateur cartographique, accessible en extranet, a été développé en 2013-2014 afin de permettre la diffusion des principales cartes issues de ces projets. D'autre part, les rapports sur ces sept projets seront diffusés sur le site Internet du Ministère.

En 2013, le Ministère a poursuivi le développement du portail des connaissances sur l'eau destiné à soutenir la gouvernance de l'eau afin de favoriser la collaboration, une culture de partage des connaissances ainsi que l'intégration et la diffusion des connaissances dans le but de soutenir les acteurs impliqués dans la gouvernance de l'eau.

Au cours de l'exercice, le Ministère a commencé la rédaction d'un rapport d'évaluation sur la production du rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques. Ce rapport portera notamment sur la détermination des lacunes dans les données, informations et connaissances nécessaires à la gestion intégrée et concertée des ressources en eau.

Assurer la coordination des interventions gouvernementales et la complémentarité de leurs actions en matière de gestion intégrée de l'eau afin de maximiser leurs impacts sur la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques.

Le Ministère a poursuivi et renforcé la collaboration existante avec le MAMROT dans le domaine de l'eau, notamment les orientations spécifiques en matière de GIRE.

Le Comité interministériel de la gestion intégrée de l'eau, mis en place en 2012 et formé de sous-ministres adjoints des ministères concernés, a poursuivi ses activités permettant de favoriser une meilleure concertation et cohérence de l'action gouvernementale dans ce domaine.

Définir des orientations qui expliquent comment doit être prise en compte la gestion intégrée de l'eau dans la révision et la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement.

Cet exercice sera réalisé ultérieurement.

Concevoir et mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer de l'intégration de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas des municipalités régionales de comté et les règlements des municipalités.

Le Ministère a poursuivi le suivi systématique de la mise en place de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (version 2005) auprès des MRC.

Faire un suivi et une reddition de comptes en temps opportun afin d'évaluer l'efficacité des interventions gouvernementales en matière de gouvernance de l'eau et de mettre en place les mesures correctives requises.

Le Ministère a travaillé à la production du premier rapport quinquennal sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques, lequel traite du portrait du Québec aquatique, de l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques ainsi que des principaux enjeux liés à la ressource en eau.

Contrôle et surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales (rapport du CDD 2012-2013, chapitre 5)

Le rapport 2012-2013 du CDD, publié le 20 février 2013, s'adressant également au MAMROT, présente les résultats de la vérification portant sur le contrôle de la performance des infrastructures municipales d'assainissement des eaux usées afin d'assurer la protection du milieu récepteur et le maintien des usages relatifs à l'eau.

Recommandations et mesures prises

Fixer, en collaboration avec le MAMROT, des exigences de rejet qui assurent le respect de la capacité de support des milieux récepteurs et le maintien des usages de l'eau. À cet effet, ils doivent :

- améliorer la cohérence des exigences avec les objectifs environnementaux de rejet et les objectifs de débordement établis;
- mettre à jour la liste des milieux nécessitant d'être protégés et établir des exigences pour tous ces milieux.

Le Ministère et le MAMROT révisent actuellement l'entente administrative les liant concernant les eaux usées.

Le Ministère a entrepris la réalisation d'un bilan des charges en phosphore sur les différents bassins versants du Québec afin d'évaluer la part attribuable aux rejets municipaux et les gains possibles d'un resserrement des normes de rejet.

Le Ministère a publié sa position sur les débordements, qui prévoit qu'aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que la municipalité ait prévu des mesures compensatoires ou qu'elle se soit engagée à réaliser un plan de gestion des débordements. La position ministérielle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014.

Le 3 mai 2013, le Ministère a publié, simultanément avec la publication du projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, un document préliminaire exposant les orientations pour l'élaboration d'un plan de réduction des débordements d'égout.

Le Ministère termine actuellement la rédaction d'un document qui énoncera les orientations pour la délivrance de la première attestation d'assainissement et les exigences qui seront formulées aux municipalités.

Le Ministère a mis à jour la liste des municipalités nécessitant des équipements de désinfection. La validation de cette liste sera effectuée au cours de 2014-2015. À partir de la liste validée, un ordre de priorité pour l'ajout d'équipements de désinfection sera établi.

Adopter, en collaboration avec le MAMROT, un calendrier de révision périodique des exigences de rejet qui tient compte de la capacité de support du milieu récepteur et qui favorise le maintien des usages de l'eau.

Le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, entré en vigueur le 11 janvier 2014, a été mis en application par le Ministère. Ce règlement oblige les municipalités à obtenir une attestation d'assainissement renouvelable tous les cinq ans pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

Développer des moyens pour mieux prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités ou partiellement traités lors de l'établissement des exigences, notamment celles relatives aux débordements et aux rejets de phosphore.

Le Ministère est à terminer une étude qui présente la revue de littérature et les pratiques des provinces et États voisins pour mieux prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités ou partiellement traités lors de l'établissement des exigences.

Le 26 novembre 2013, le Ministère a publié une étude d'impact économique établissant à 9,5 G\$, répartis sur une période de 30 ans, les coûts relatifs à la mise en œuvre du ROMAEU par les municipalités.

Développer une stratégie d'évaluation de la toxicité des rejets d'eaux usées provenant des infrastructures municipales d'assainissement.

L'exigence prévue à l'article 7 du ROMAEU prévoit que l'effluent d'une station d'épuration de moyenne, grande ou très grande taille ne doit pas présenter de toxicité aigüe pour les organismes exposés et que ces stations doivent effectuer des essais de toxicité selon une fréquence et une procédure établies.

Par les AAM, dont le processus est en cours d'élaboration, le Ministère entend exiger la réalisation d'une caractérisation de l'effluent de tous les ouvrages municipaux d'assainissement, se déroulant selon un protocole standardisé et sur une période d'un an, et établir un ordre de priorité de réalisation selon l'ampleur des impacts des rejets sur le milieu récepteur.

Se doter de moyens coercitifs additionnels pour faire respecter les exigences de rejet prescrites pour les infrastructures municipales d'assainissement, notamment obtenir, préalablement à l'autorisation de tout nouveau développement, une assurance suffisante du règlement diligent des situations non conformes.

Le chapitre IV du ROMAEU prévoit des sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des exigences du Règlement ou des AAM.

Afin d'améliorer le suivi des engagements pris par les municipalités qui doivent corriger des problématiques sur les réseaux existants, une note d'instructions est en préparation. Elle vise à uniformiser le suivi effectué par les directions régionales des engagements pris par les municipalités, et à baliser les conséquences d'un non-respect de ces engagements. Une note d'information sera mise en ligne sur le site Web du Ministère pour informer les municipalités au sujet de cette directive.

Contrôle et surveillance de la production d'eau potable (rapport du CDD 2012-2013, chapitre 6)

Le rapport 2012-2013 du CDD, publié le 20 février 2013, présente les résultats de la vérification portant sur l'efficacité des moyens mis en place par le Ministère afin d'assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et minimiser les risques liés à la santé publique.

Recommandations et mesures prises

S'assurer que les opérateurs d'usines de production d'eau potable possèdent les compétences suffisantes et à jour afin de les exploiter selon les normes, de détecter rapidement toute situation à risque pour la santé publique et de prendre les mesures nécessaires avec diligence.

De concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, la Commission de la construction du Québec et Emploi-Québec, le Ministère s'est assuré de la révision des programmes de formation et de qualification destinés aux opérateurs d'usine de production d'eau potable. Certains programmes de formation ont été révisés et d'autres sont en cours de révision.

La liste des opérateurs certifiés et actifs d'Emploi-Québec a été mise à jour. Cette liste permettra la vérification de la conformité des qualifications des opérateurs d'usine de production d'eau potable.

Se doter des moyens de vérifier la qualité du processus d'échantillonnage de l'eau potable et le respect des directives à ce sujet.

Le Ministère a formé un comité de travail qui déterminera les moyens à mettre en place pour vérifier la qualité du processus d'échantillonnage de l'eau potable et mettre en œuvre les recommandations du comité.

Également, le Ministère a amorcé une réflexion afin que la certification des opérateurs d'usine prévue à l'annexe 4 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) couvre conjointement la certification pour le prélèvement et l'analyse.

Cibler les situations récurrentes de non-respect de la fréquence minimale d'échantillonnage pour orienter ses interventions, afin que les responsables d'usines de production se conforment à ces exigences.

Le Ministère a modifié la requête du suivi des fréquences minimales d'échantillonnage afin de cibler davantage les situations récurrentes de non-respect et orienter ses actions à ce titre.

S'assurer que la stratégie de contrôle basée sur le risque permet, à l'intérieur d'un délai déterminé, que l'ensemble des usines de production d'eau potable fasse l'objet d'une inspection ou d'autres moyens de contrôle assurant un degré d'efficacité équivalent.

Le Ministère a modifié le programme d'inspection des usines de production d'eau potable afin que 25 % des lieux à inspecter soient déterminés de façon aléatoire, en tenant compte des indices de risque.

Un comité de travail a été formé afin de déterminer d'autres moyens à privilégier pour assurer un degré d'efficacité équivalant à une inspection dans le contrôle des usines de production d'eau potable ne faisant pas l'objet d'une visite sur le terrain.



6

CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

Déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information

La présente partie du rapport constitue la dix-septième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général, qui assure la gestion du CEAEQ selon les pouvoirs que le sous-ministre lui a conférés.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, au cours de l'exercice financier 2013-2014, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, l'Entente de gestion ainsi que le Plan d'action 2013-2014. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans la présente partie du rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Le directeur général du Centre d'expertise
en analyse environnementale du Québec,

Guy Chouinard

Québec, le 22 septembre 2014

LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les cibles ainsi que les indicateurs de résultats liés à la mesure de la performance et de la qualité des services du CEAEQ sont définis dans sa convention de performance et d'imputabilité.

Assurer la formation et le perfectionnement du personnel afin d'optimiser la prestation de services du CEAEQ

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du volume des activités de formation et de perfectionnement du personnel. Un dépassement de la cible fixée en début d'exercice s'observe pour 2013-2014. Ainsi, 6 472 heures ont été consacrées à ce type d'activités par rapport aux 2 389 heures que représente la cible de 1,5 %, établie en début d'exercice.

Évolution des activités de formation et de perfectionnement

Indicateur : Pourcentage des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement				
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cibles	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Résultats	4,6 %	2,2 %	3,9 %	4,1 %

Le dépassement de la cible se répercute sur le pourcentage de la masse salariale investie dans la formation et le perfectionnement. Par conséquent, l'investissement totalisait 287 310 \$ au 31 mars 2014, soit 3,8 % de la masse salariale par rapport à l'obligation de 1 % fixée par la Loi favorisant le développement et la formation de la main-d'œuvre.

Évolution de l'investissement dans la formation et le perfectionnement

Indicateur : Pourcentage de la masse salariale investi dans la formation et le perfectionnement				
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cibles	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Résultats	4,1 %	1,3 %	3,5 %	3,8 %

Réaliser des projets de développement scientifique et technique pour les besoins de la clientèle

Le temps consacré à ce type d'activités en 2013-2014 totalise 12 921 heures, soit 8,1 % des heures consacrées à la prestation de services. Ce résultat est supérieur à la cible de 6,0 % établie en début d'exercice. Des efforts importants ont été consacrés à la mise à jour et au développement de méthodes analytiques.

Évolution des activités de développement scientifique et technique

Indicateur : Nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique par rapport aux heures consacrées à la production des produits et des services, exprimé en pourcentage				
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cibles	8,0 %	8,0 %	6,0 %	6,0 %
Résultats	8,3 %	7,0 %	7,5 %	8,1 %

Maintenir les taux d'autofinancement

L'exercice 2013-2014 s'est clôturé avec des revenus de 5 662 800 \$, soit un taux d'autofinancement de 37,9 %. Il s'agit d'une hausse considérable par rapport aux exercices antérieurs. Cette hausse est attribuable en grande partie aux transferts de crédits du Ministère pour les travaux effectués par le CEAEQ lors de la tragédie survenue à Lac-Mégantic.

Évolution du taux d'autofinancement généré par l'ensemble des produits et des services

Indicateur : Ratio des revenus par rapport aux dépenses générées par les produits et les services, exprimé en pourcentage				
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cibles	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Résultats	29,6 %	23,4 %	24,8 %	37,9 %

Évolution des activités hors Québec

Indicateur : Revenus en provenance de la vente de produits et de services hors Québec, excluant ceux liés aux droits et aux permis (en milliers de dollars)				
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cibles	235,0	235,0	235,0	235,0
Résultats	560,9	354,9	259,4	352,9

Indicateur : Ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux de 1999-2000, excluant ceux liés aux droits et aux permis, exprimé en pourcentage				
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cibles	24,3 %	24,3 %	24,3 %	24,3 %
Résultats	58,1 %	36,8 %	26,9 %	36,6 %

La cible de revenus hors Québec est déterminée sur la base du ratio des revenus hors Québec estimé par rapport aux revenus de 1999-2000, exprimé en pourcentage⁷. Les revenus hors Québec s'avèrent difficilement prévisibles, car le volume des activités dépend fortement des occasions d'affaires saisies par le CEAEQ. Les revenus hors Québec générés en 2013-2014 sont comparables à ceux de 2011-2012 (près de 352 900 \$ en 2013-2014 et environ 354 900 \$ en 2011-2012).

7 Si l'on exclut les droits et permis (accréditation), les revenus de l'année de référence 1999-2000 étaient de 965 400 \$.

Rayonnement scientifique

Le rayonnement scientifique permet de suivre la proportion des activités de développement avec communication scientifique à partir d'un indice pondéré. Une cote est attribuée aux différentes activités de rayonnement scientifique réalisées. Cet indice permet de comparer la contribution scientifique d'une année à l'autre.

Évolution des activités de rayonnement scientifique

Indicateur : Indice annuel pondéré des activités de rayonnement scientifiques réalisées				
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cibles	25	25	25	25
Résultats	42,8	33,8	33,5	47,0

Le nombre d'activités de rayonnement scientifique s'élevait à 76 en 2013-2014, dont 14 publications, 17 directions de thèse et de stage, 7 formations et 38 présentations à l'occasion, notamment, de congrès et de colloques.

Coût de revient

Le tableau ci-dessous montre l'évolution qu'a connue le coût de revient entre 2010-2011 et 2013-2014.

Évolution du coût de revient horaire global par produits et services

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Analyses de laboratoire	83,22 \$	95,92 \$	100,26 \$	92,57 \$
Services d'études	94,42 \$	127,61 \$	108,26 \$	109,47 \$
Accréditation	93,72 \$	93,28 \$	95,97 \$	88,37 \$
CEAEQ	86,24 \$	98,80 \$	100,54 \$	93,80 \$

Les résultats de l'exercice 2013-2014 mettent en évidence une baisse du coût de revient horaire par rapport à 2012-2013. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation des heures productives qui sont passées de 131 727 en 2012-2013 à 159 296 en 2013-2014. Cela est encore plus évident avec les services d'accréditation et d'analyses de laboratoire, où le nombre d'heures et de ressources a augmenté considérablement.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Effectif utilisé

Statut	2013-2014 ETC	2012-2013 ETC	Écart ETC
Régulier	76,8	70,6	6,2
Occasionnel	53,3	44,0	9,3
Total	130,1	114,6	15,5

Secteurs	2013-2014 ETC	2012-2013 ETC	Écart ETC
Laboratoires	91,7	80,0	11,7
Accréditation	28,8	19,4	9,4
Administration	9,6	15,2	(5,6)
Total	130,1	114,6	15,5

Le CEAEQ a clôturé l'exercice 2013-2014 avec 130,1 ETC, ce qui représente une augmentation de 15,5 ETC par rapport à 2012-2013. L'écart observé s'explique par la nécessité pour le CEAEQ de recourir à du personnel supplémentaire pour remédier au surcroît de travail causé par la tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic, pour remplir ses obligations auprès du Ministère et pour générer des revenus externes essentiels à son fonctionnement.

Ressources financières⁸

Fonctionnement

Produits (en milliers de dollars)	2013-2014	2012-2013	Écart
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère	3 267,3	3 362,6	(95,3)
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits ¹	5 165,8	4 999,4	166,4
Revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services ²	5 312,8	2 939,5	2 373,3
Contribution du Fonds vert ³	1 312,0	1 429,6	(117,6)
Total	15 057,9	12 731,1	2 326,8

¹ Comprend les avantages sociaux, le loyer, les services reçus du Ministère et l'amortissement des immobilisations.

² Se référer aux revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services.

³ Le Fonds vert assume, pour le CEAEQ, certaines dépenses associées principalement à la gestion des matières résiduelles et au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

.....

⁸ Information financière figurant aux registres comptables au 17 avril 2014. Cette information peut différer de celle qui figurera aux comptes publics du gouvernement en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

Charges (en milliers de dollars)	2013-2014	2012-2013	Écart
Traitement et avantages sociaux	8 510,1	7 345,9	1 164,2
Loyer	2 288,4	2 286,7	1,7
Services reçus du Ministère	821,8	873,8	(52,0)
Amortissement des immobilisations	1 161,8	970,7	191,1
Contrats de services et honoraires professionnels	611,4	505,0	106,4
Transport, communications et messagerie	177,9	177,8	0,1
Fournitures, approvisionnement et autres	1 371,0	1 083,5	287,5
Total des charges	14 942,4	13 243,4	1 699,0
Surplus (déficit) annuel ¹	115,5	(512,3)	627,8
Total	15 057,9	12 731,1	2 326,8

¹ L'excédent ou le déficit annuel est assumé à même le compte à fin déterminée.

De façon générale en 2013-2014, une augmentation importante des produits ainsi qu'une augmentation des charges peuvent être observées par rapport à l'exercice 2012-2013. L'augmentation des revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services explique en grande partie le surplus annuel d'environ 115 500 \$. L'écart observé pour le traitement et les avantages sociaux, pour l'amortissement des immobilisations, pour les contrats de service et les honoraires professionnels ainsi que pour les fournitures, l'approvisionnement et les autres charges compose la majeure partie de l'augmentation des charges par rapport à 2012-2013.

Revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services

Revenus (en milliers de dollars)	2013-2014	2012-2013	Écart
Analyses en laboratoire et services d'études	1 739,1	1 461,4	277,7
Vente de matériaux de référence	181,8	146,8	35,0
Revenus hors Québec	352,9	259,4	93,5
Autres revenus	121,0	106,0	15,0
Projets spéciaux par transfert de crédits	2 473,5	578,3	1 895,2
Total partiel	4 868,3	2 551,9	2 316,4
Accréditation des laboratoires	794,5	737,6	56,9
Prévision du crédit au net lié à l'accréditation des laboratoires ¹	(350,0)	(350,0)	0,0
Total pour l'accréditation	444,5	387,6	56,9
Total	5 312,8	2 939,5	2 373,3

¹ Les revenus perçus par le CEAEQ à l'égard de l'accréditation sont versés au fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent le seuil.

Les revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services ont augmenté de 80,7 % par rapport à l'exercice 2012-2013. Cette augmentation est attribuable en partie à la hausse relative aux projets spéciaux par transfert de crédits pour les travaux effectués par le CEAEQ lors de la tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic, mais également à l'augmentation de 19,0 % des revenus en provenance des analyses de laboratoire et des services d'études, à l'augmentation de 36,0 % des revenus hors Québec et à l'augmentation de 23,8 % des revenus tirés de la vente des matériaux de référence. Pour leur part, les revenus découlant de l'accréditation des laboratoires ont augmenté de 7,7 %.

Investissements

Sources de financement (en milliers de dollars)	2013-2014	2012-2013	Écart
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	997,6	2 564,7	(1 567,1)
Autres investissements sans transfert de crédits	185,0	205,9	(20,9)
Contribution au Fonds vert	274,0	0,0	274,0
Total	1 456,6	2 770,6	(1 314,0)

Nature des investissements (en milliers de dollars)	2013-2014	2012-2013	Écart
Équipements de laboratoire	1 172,9	2 553,4	(1 380,5)
Matériel et équipements de bureau	0,0	1,4	(1,4)
Équipements informatiques	21,0	9,9	11,1
Systèmes informatiques	159,4	130,6	28,8
Aménagements	0,0	0,0	0,00
Matériel roulant	103,3	75,3	28,0
Total	1 456,6	2 770,6	(1 314,0)

Le niveau d'investissement a connu une diminution substantielle de 47,4 % en 2013-2014 par rapport à l'exercice 2012-2013. Cette diminution s'explique par l'octroi d'un fonds spécial en 2012-2013 dans le cadre du Plan nord qui avait permis de financer la conception d'un laboratoire mobile et aérotransportable, de deux véhicules adaptés ainsi que de plusieurs appareils portatifs pour répondre aux urgences environnementales dans le Nord québécois.

LES ACTIONS LIÉES À L'OFFRE DE SERVICE AU MINISTÈRE

L'offre de service du CEAEQ couvre l'analyse en laboratoire, l'accréditation des laboratoires, des entreprises d'échantillonnage environnemental et des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds, la reconnaissance des experts, les études de terrain, l'expertise en écotoxicologie et les services-conseils en analyse environnementale.

Prestation de services au Ministère, exprimée en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Quota 2013-2014	Heures réalisées 2013-2014	Écart au quota	Heures réalisées 2012-2013
Analyses en laboratoire	72 950	63 817	(9 133)	62 113
Études de terrain	12 000	15 031	3 031	16 761
Écotoxicologie	4 000	9 698	5 698	8 717
Autres expertises ¹	1 500	1 641	141	3 553
Accréditation	26 000	30 960	4 960	24 218
Sous-total (quota)	116 450	121 147	4 697	115 362
Projets spéciaux		11 434		9 796
Heures totales	116 450	132 581		125 158

¹ Autres expertises : avis et expertises fournis lors de révisions réglementaires, d'analyses, de la coordination de projets ou de la rédaction et de la révision des cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*.

Au chapitre des heures réalisées dans le cadre des quotas ministériels, l'écart observé de 4 697 heures est surtout causé par la hausse du nombre d'heures consacrées aux études de terrain, à l'écotoxicologie et à l'accréditation.

La hausse du nombre d'heures consacrées aux études de terrain (3 031 heures, soit une augmentation de 25,3 % par rapport au quota préalablement attribué) est imputable principalement à des efforts importants qui ont été consacrés à certains dossiers majeurs, dont la conception du laboratoire d'analyse spécialisé aéroportable et l'opérationnalisation d'une partie du parc instrumental acquis pour les interventions analytiques en milieu nordique.

La hausse du nombre d'heures consacrées à l'écotoxicologie (5 698 heures, soit plus que le double du quota préalablement déterminé) résulte de la contribution d'étudiants diplômés, de chercheurs postdoctoraux et de stagiaires à des dossiers ministériels d'importance comme la filière uranifère, la radioactivité, les nanoparticules, les terres rares et les effluents municipaux. Cette contribution s'ajoute à celle du personnel régulier affecté aux dossiers écotoxicologiques.

La hausse du nombre d'heures consacrées à l'accréditation (4 960 heures, soit un dépassement de 19,1 % par rapport au quota préalablement déterminé) est attribuable à l'ajout de personnel pour le suivi des laboratoires accrédités, pour la validation et la préparation des matériaux de référence ainsi que pour les essais d'aptitude. En ce qui concerne les analyses de laboratoire, les heures réalisées n'ont pas atteint le quota. Cela est dû en partie à la réduction des analyses réalisées dans le cadre du plan de gestion des cyanobactéries.

Enfin, le CEAEQ a effectué 11 434 heures pour réaliser des projets spéciaux. Les heures attribuées à ces projets ne font pas partie du quota annuel. Elles ont été financées par transfert de crédits puisés à même les budgets de fonctionnement des unités clientes.



7

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

Déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information

La présente partie du rapport constitue la treizième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise hydrique du Québec. Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général du CEHQ selon les pouvoirs que le sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir, tout au long de l'exercice financier 2013-2014, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, l'Entente de gestion ainsi que le Plan d'action 2013-2014. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en vigueur au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans la présente partie du rapport est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Le directeur général du Centre d'expertise hydrique du Québec,

Pierre Aubé, ing.

Québec, le 22 septembre 2014

LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE⁹

Poursuite de l'amélioration de la performance

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Accroître les revenus de 5 % d'ici au 31 mars 2014	
Indicateur	Pourcentage d'accroissement des revenus	
Résultats	2013-2014	2012-2013
	(8,3 %)	(3,1 %)

La variation par rapport à la cible s'explique par le fait qu'en 2012-2013, le CEHQ avait perçu un versement rétroactif de 755 100 \$ couvrant la période 2010-2012 de la part de la compagnie Produits Forestiers Résolu pour l'emménagement des eaux sur la rivière Chicoutimi. Cette somme rétroactive versée en 2012-2013 n'était pas récurrente. Par conséquent, les revenus du CEHQ applicables à cette cible ont connu un recul de 8,3 % par rapport à l'exercice 2012-2013.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Consacrer, dans l'année, au moins 1,5 % des heures productives à la formation et au perfectionnement, à l'exclusion de la formation non structurée à la tâche	
Indicateur	Pourcentage des heures productives (formation et perfectionnement)	
Résultats	2013-2014	2012-2013
	1,2 %	0,7 %

Le résultat atteint en 2013-2014 correspond à 3 897 heures de formation et de perfectionnement, soit 1,2 % des heures productives. Ceci représente une augmentation de 86,0 %, soit 1 802 heures par rapport au résultat de l'exercice précédent, qui était de 2 095 heures. Les heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2013-2014 représentent 1,4 % de la masse salariale. En raison de l'application de mesures de réduction et de contrôle des dépenses au cours de l'exercice, le CEHQ n'a pas été en mesure d'atteindre la cible fixée.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Traiter 80 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un temps égal ou inférieur aux délais suivants :	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 jours ouvrables pour la construction ou la modification de la structure d'un barrage; ▪ 45 jours ouvrables pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage; ▪ 8 jours ouvrables pour la modification des plans et devis. 	
Indicateur	Taux de respect des délais	
Résultats	2013-2014	2012-2013
	96,0 %	85,7 %

Le CEHQ a traité 96,0 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans les délais prescrits, dépassant ainsi la cible fixée. Au cours de l'exercice 2013-2014, 50 demandes

.....

⁹ Les résultats relatifs à la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État ainsi qu'à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages, à la connaissance et à l'expertise hydrique, sont présentés dans la section 2.

d'autorisation ont été traitées. Seulement deux actes légaux ont été traités dans un délai supérieur au délai prescrit, mais sans causer préjudice au requérant.

Taux de respect des délais pour le traitement des demandes au 31 mars 2014

Délai selon la catégorie d'actes légaux	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (%)	
	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013
150 jours ouvrables (construction/modification)	44	32	42	31	95	97
45 jours ouvrables (démolition/changement d'utilisation/cessation)	6	9	6	4	100	44
8 jours ouvrables (modification de plans et de devis)	0	1	0	1	-	100
Total	50	42	48	36	96	86

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le CEHQ peut compter sur une équipe d'employés permanents, occasionnels, saisonniers et étudiants. En 2013-2014, la cible relative à l'effectif total autorisé était de 213 ETC. Au cours de l'exercice 2013-2014, le CEHQ a utilisé un effectif total de 209,5 ETC (205,3 ETC en 2012-2013), soit 154,9 ETC pour le personnel permanent et 54,6 ETC pour le personnel occasionnel. Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, l'effectif utilisé a augmenté de 4,2 ETC.

Ressources financières

Fonctionnement

Produits (en milliers de dollars)	2013-2014 A	2012-2013 B	Écart (A - B)
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère ¹	11 366,2	9 835,2	1 531,0
Crédits reportés de 2012-2013 ²	0,0	0,0	0,0
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits ³	9 538,7	9 425,9	112,8
Crédits provenant de l'application du crédit au net ⁴	3 291,8	3 827,4	(535,6)
Fonds vert ⁵	3 448,5	3 940,8	(492,3)
Fonds d'assistance financière ⁶	226,0	199,1	26,9
Entente – Revenu Québec	62,0	101,3	(39,3)
Total des produits	27 933,2	27 329,7	603,5
Charges (en milliers de dollars)			
Traitement et avantages sociaux	15 194,7	14 518,3	676,4
Dépenses de fonctionnement et de transfert	3 712,4	3 880,8	(168,4)
Soutien administratif	2 672,2	2 990,3	(318,1)
Amortissement des immobilisations	6 353,9	5 940,3	413,6
Total des charges	27 933,2	27 329,7	603,5

¹ Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) au 17 avril 2014. Ces données peuvent toutefois différer de celles qui figurent dans les comptes publics du gouvernement, en raison notamment des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

² Le solde non utilisé des crédits de dépenses, si l'on respecte la ventilation par « supercatégorie » à la fermeture des livres jusqu'à concurrence de 0,6 million de dollars en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », peut être reporté.

³ Comprend les dépenses liées aux avantages sociaux, au soutien administratif, à l'amortissement des immobilisations et aux dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures et transférées à la dépense en cours d'exercice pour les services reçus du Ministère.

⁴ Le crédit au net est présenté avec les revenus.

⁵ Le Fonds vert assume certains coûts, notamment ceux associés à des barrages.

⁶ Le Fonds d'assistance financière assume les coûts associés à la mise aux normes des ouvrages situés sur le pourtour du lac Kénogami.

Globalement, les produits ont augmenté de 0,6 million de dollars (2,2 %), passant de 27,3 millions en 2012-2013 à 27,9 millions en 2013-2014.

Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 1,5 million de dollars (15,6 %) des crédits de dépenses de portefeuille alloués par le MDDEFP. Ces crédits sont passés de 9,8 millions en 2012-2013 à 11,4 millions en 2013-2014. Cette hausse est attribuable, entre autres, à l'utilisation

de quatre ETC de plus qu'en 2012-2013. Le CEHQ a également assumé les dépenses de rémunération attribuables au nouveau PACC 2013-2020, soit 0,6 million de dollars, étant donné que les budgets n'ont été versés qu'à la fin de l'année financière. De plus, on note une diminution de 0,5 million de dollars (14,0 %) des crédits additionnels provenant de l'application du crédit au net ainsi qu'une diminution de 0,5 million de dollars (12,5 %) de la contribution en provenance du Fonds vert.

Les charges de l'exercice 2013-2014 ont été de 27,9 millions de dollars, une hausse de 0,6 million (2,2 %) par rapport à 2012-2013. L'augmentation des dépenses de traitement et avantages sociaux (0,7 million de dollars) et d'amortissement des immobilisations (0,4 million de dollars) explique cette hausse.

Revenus

Le CEHQ a perçu des revenus totalisant 5,3 millions de dollars qui ont été versés au fonds consolidé du revenu. Ces revenus présentent une diminution de 535 700 \$ ou 9,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par une baisse des bénéfices découlant de la gestion des barrages publics. En effet, en 2012-2013, le CEHQ avait perçu un versement rétroactif de 755 100 \$ couvrant la période 2010-2012 de la part de la compagnie Produits Forestiers Résolu pour l'emménagement des eaux sur la rivière Chicoutimi. Cette somme rétroactive versée en 2012-2013 n'était pas récurrente.

Revenus et crédits additionnels provenant de l'application de crédit au net

Revenus (en milliers de dollars)	2013-2014 Réel A	2012-2013 Réel B	Écart Réel (A - B)
Gestion des barrages publics	2 872,1	3 503,5	(631,4)
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	539,2	521,6	17,6
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	524,1	381,0	143,1
Location et concession de lots de grève	972,4	879,6	92,8
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments	263,3	412,1	(148,8)
Autres revenus	120,6	129,6	(9,0)
Total	5 291,7	5 827,4	(535,7)
Total des revenus applicables au crédit au net ¹	5 291,7	5 827,4	(535,7)
Prévision de crédit au net	(2 000,0)	(2 000,0)	0,0
Crédits additionnels autorisés	3 291,7	3 827,4	(535,7)

¹ Les revenus perçus sont versés au fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent du seuil de crédit au net donne droit à une hausse du crédit des dépenses d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent ce seuil.

Les revenus du CEHQ comprennent également une baisse de 148 800 \$ provenant de la vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments et une augmentation de 143 100 \$ provenant des autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le CEHQ a reçu 3,3 millions de dollars en crédits additionnels de dépenses grâce au crédit au net, ce qui représente une baisse de 535 700 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Investissements

Le CEHQ a investi 19,3 millions de dollars en immobilisations au cours de l'exercice 2013-2014, ce qui représente une diminution de 5,3 millions par rapport à 2012-2013.

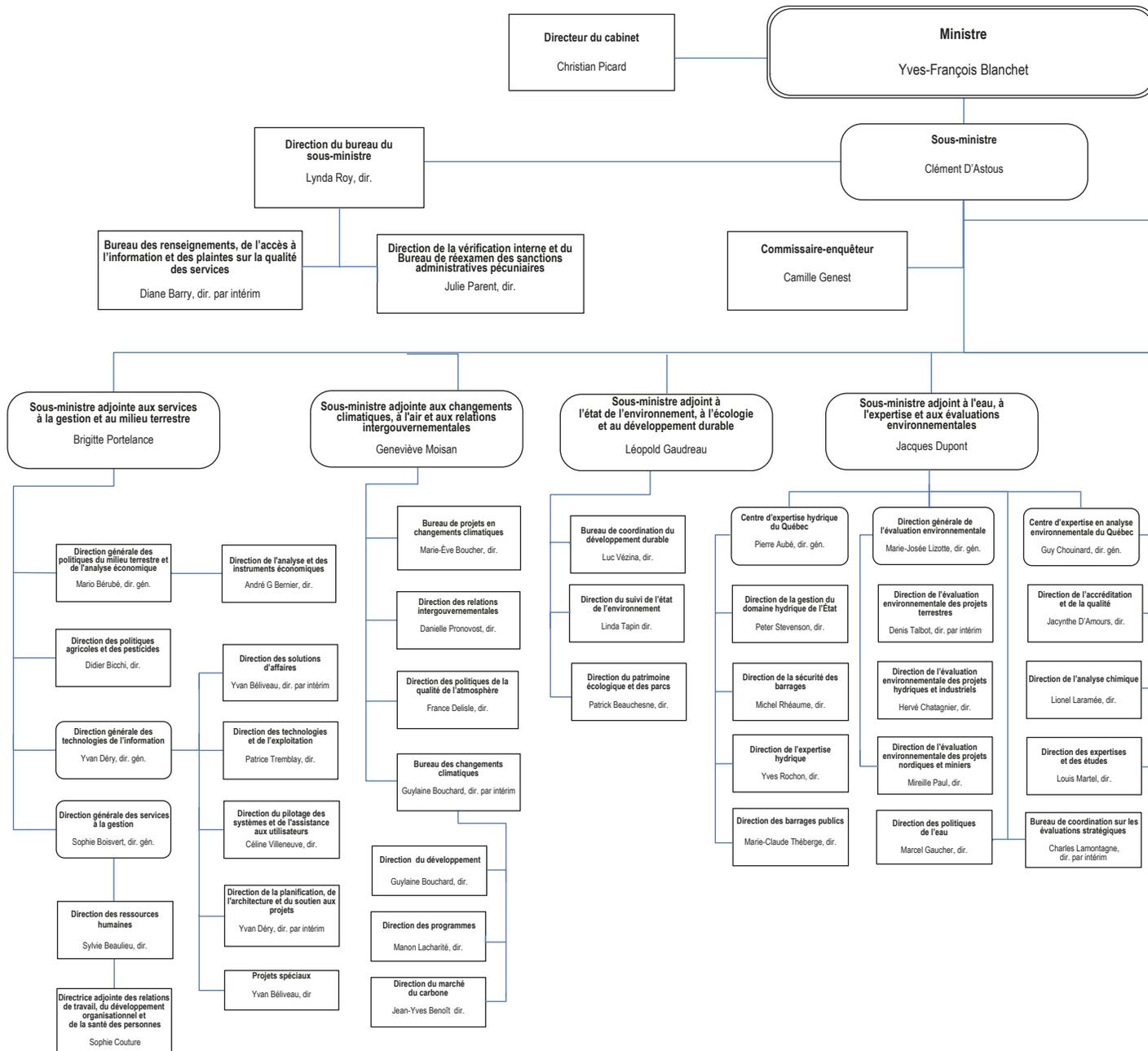
Investissements

Provenance (en milliers de dollars)	2013-2014 A	2012-2013 B	Écart (A - B)
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	17 308,6	20 028,0	(2 719,4)
Autres investissements ministériels sans transfert de crédits	395,7	237,2	158,5
Fonds d'assistance financière	1 569,8	3 685,4	(2 115,6)
Fonds vert	75,2	648,8	(573,6)
Total	19 349,3	24 599,4	(5 250,1)
Utilisation (en milliers de dollars)			
Barrages	18 521,4	23 166,5	(4 645,1)
Terrains	1,6	6,0	(4,4)
Aménagements	13,4	0,0	13,4
Bâtiments	2,3	195,6	(193,3)
Matériel et équipements	550,4	1 102,8	(552,4)
Systèmes informatiques	0,0	0,0	0,0
Développement informatique	260,2	128,5	131,7
Total	19 349,3	24 599,4	(5 250,1)

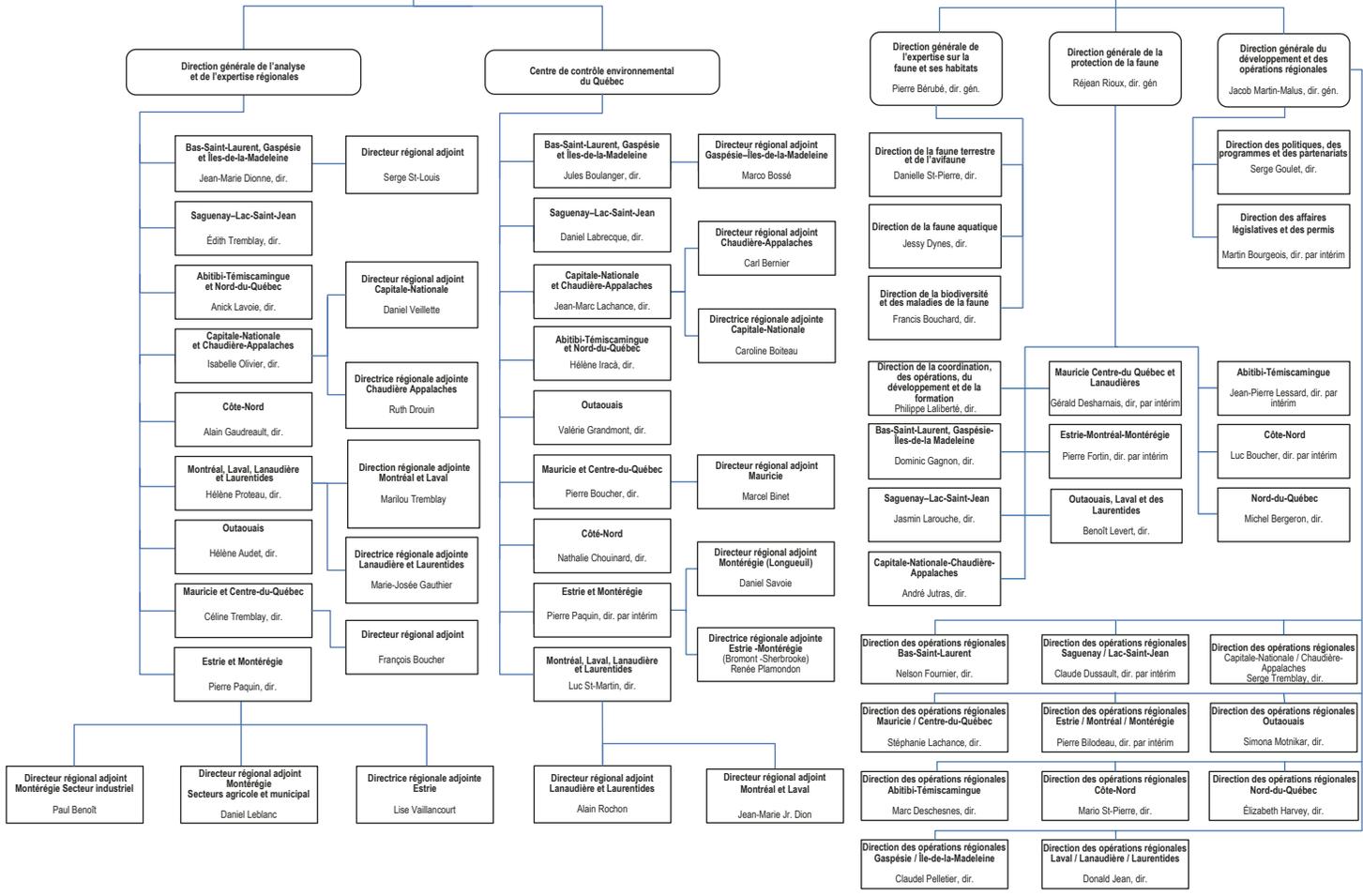
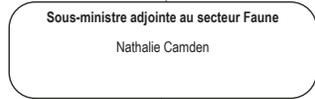
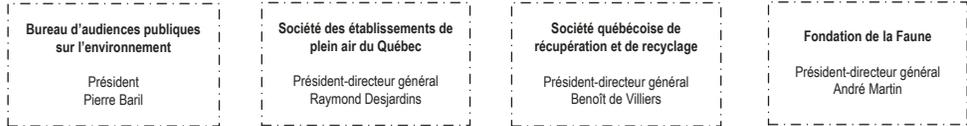
Les investissements totaux réalisés à même les budgets accordés au CEHQ ont été de 17,3 millions de dollars, comparativement à 20 millions au cours de l'exercice précédent. De ces investissements, 16,9 millions (19,5 millions en 2012-2013) ont servi à effectuer des travaux sur les barrages publics relevant de la responsabilité du CEHQ. Le reste des investissements de ce portefeuille, soit 0,4 million (0,5 million en 2012-2013), a servi notamment à l'acquisition de matériel et d'équipements.

Les immobilisations acquises sans transfert de crédits par le Ministère, le Fonds vert et le Fonds relatif à certains sinistres s'élèvent à 2,0 millions de dollars (4,5 millions en 2012-2013) et touchent principalement la réfection de barrages (1,6 million) et l'ajout de transports terrestres.

ANNEXE



Organismes relevant du ministre





Pour tout renseignement, vous pouvez
communiquer avec le Centre d'information
du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques :

TÉLÉPHONE: 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
TÉLÉCOPIEUR: 418 646-5974
COURRIEL: info@mddelcc.gouv.qc.ca
INTERNET: www.mddelcc.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
ISBN : 978-2-550-71384-5 (imprimé)
978-2-550-71385-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

Crédit des photos

© Le Québec en images, CCDMD : Camil Fraser, Denis Chabot,
Gaétan Beaulieu, Mélissa Laniel, Michel Plante, Gilles Cusson
Mariepier Arsenault, Julien Hotton, Éric Martin, Sylvain Jalbert
MDDELCC : Véronique Bouchard, Stéphanie Pratte, Elaine Lacroix
Shutterstock

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 